

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME X

JEUNESSE ET SPORTS

Par M. Roland RUET,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, *vice-présidents* ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, *secrétaires* ; M. Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Michel Charasse, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Raymond Espagnac, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 37), 471 (tome XIII) et in-8° 57.

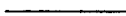
Sénat : 57 et 58 (annexe 30) (1981-1982).

Loi de finances. — Associations - Drogue - Jeunes - Sports.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
LES CRÉDITS	11
LA JEUNESSE	
1. Quel bilan... quels objectifs... avec quels moyens?	12
2. Présentation générale du budget	14
I. — L'information	16
1. Les centres régionaux d'information jeunesse et le Centre d'information et de documentation jeunesse	16
2. La délinquance juvénile	19
3. La drogue	20
II. — L'animation	21
1. La formation des animateurs	22
• Les diplômés	22
• Les modalités d'attribution de l'aide de l'Etat aux stages	23
2. Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep)	23
III. — Les associations	25
1. Les centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.)	26
2. Les centres de vacances	27
• Effectifs	27
• Rénovation des équipements	28
• Formation des animateurs	28
3. Les centres d'animation de jeunes sur les lieux de vacances	29
4. Les associations culturelles	30
a) Les maisons des jeunes et de la culture	30
b) Les associations d'éducation populaire	31
— Les foyers de jeunes travailleurs	31
— Les auberges de jeunesse	31
IV. — Les relations internationales	32
1. La coopération	32
2. Au niveau européen	33
— Le Comité pour les relations internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (C.R.I.F.)	33
— Le Centre européen de la jeunesse	33

	Pages
— Le Fonds européen pour la jeunesse	34
— L'Office franco-allemand pour la jeunesse	34
— L'Office franco-québécois pour la jeunesse	35
— Les maisons internationales de la jeunesse et des étudiants	35
— L'Association de cogestion pour les déplacements à but éducatif (Cogedep)	36
— L'Association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes (Cotravaux)	36
LE SPORT	
I. — Les moyens financiers	38
1. Les dotations budgétaires	38
2. Le Fonds national pour le développement du sport	39
— Les crédits pour 1982	39
— La gestion du F.N.D.S. en 1980	40
a) Le sport de haut niveau	40
b) Le sport de masse	41
3. L'aide apportée par les communes, les départements et les régions ...	42
4. Le problème de la publicité	42
II. — La pratique sportive	43
III. — Sport et scolarité	45
1. Le sport optionnel	45
2. Les classes à option sportive	46
3. Les sections « sport-études »	47
4. Les supersections « sport-études »	48
IV. — Le sport de haut niveau	49
V. — Les équipements	50
CONCLUSION	53



MESDAMES, MESSIEURS,

L'instance ministérielle chargée des problèmes de jeunesse et des problèmes concernant le développement du sport n'a pas, il s'en faut de beaucoup, la stabilité qui assurerait son efficacité.

Le dernier avatar d'une longue histoire, le voici :

La jeunesse et les sports sont de la compétence du ministre délégué auprès du ministre du Temps libre, ministère qui entend incarner une idée, sinon nouvelle, du moins auréolée d'une espérance paradisiaque.

Ce ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports n'a plus, chose étrange, dans ses attributions, la gestion des personnels d'éducation physique et sportive. La gestion des professeurs d'éducation physique dépend maintenant du ministère de l'Education nationale qui, de la plus petite enfance jusqu'aux enseignements les plus élevés, est dorénavant doté des pouvoirs les plus importants en matière d'éducation.

Si l'on se reporte à l'histoire de la structure politique traitant des questions de jeunesse et de sports, on voit que la difficulté a été grande de reconnaître à ce secteur l'autonomie qui est nécessaire à une action continue et efficace.

Avant 1936, les questions de jeunesse et de sports ont été rattachées successivement au ministère de l'Instruction publique, de la Santé et même de la Guerre.

En 1936, un sous-secrétariat auprès de l'Education nationale avait compétence en matière de jeunesse et de sports mais il faut attendre ensuite 1946 pour trouver un Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports dont l'existence manifeste la spécificité des problèmes en cause.

De 1963 à 1981, le statut de l'instance politique connaît de fortes variations ; secrétariat d'Etat la plupart du temps, ministère à part entière de 1966 à 1969 et de 1978 à 1981. En tant que secrétariat d'Etat, cette instance politique a été rattachée soit au Premier ministre (1969), soit au ministre de la Qualité de la vie (1974 à 1976). Il devient autonome de 1976 à 1978. L'avatar actuel est original par rapport à tous les autres : le ministre de la Jeunesse et des Sports est ministre délégué auprès du ministre du Temps libre.

Je ne puis m'empêcher, devant ces transformations assez étonnantes, de penser qu'elles recouvrent une difficulté essentielle : les problèmes de jeunesse et de sports ont une spécificité et sont étroitement liés mais leur importance politique, leur spécificité, sont difficiles à reconnaître.

La solution actuelle clarifiera-t-elle la difficulté que je viens de souligner ? Elle ne fera, semble-t-il, que l'aggraver. Les questions de la jeunesse et des sports continueront d'intéresser vingt-trois ministères pour la jeunesse et dix pour les sports. En outre, la confusion ne peut que résulter de la création d'un ministère du Temps libre qui n'a pas de raison *a priori* de ne pas s'intéresser au loisir des écoliers, des étudiants, et par conséquent aux sports qu'ils peuvent pratiquer à ces moments de liberté, alors que lui-même, ministère de la Jeunesse et des Sports, n'entend pas seulement, et n'a pas de raison d'être seulement le ministère du loisir des jeunes.

Votre Rapporteur aurait pu se réjouir de la création d'un ministère du Temps libre, s'il avait clairement été indiqué que ses attributions ne s'étendaient qu'aux adultes et qu'elles ne comprenaient pas les problèmes de développement du sport. Formuler *a priori* un jugement sur l'inopportunité de la structure telle qu'elle se définit actuellement serait certainement critiquable, mais il est permis d'exprimer une crainte et d'affirmer une position.

La crainte concerne la cohérence de la politique qui sera menée en matière de jeunesse et de sports. Il n'est pas très probable que le rattachement de la Jeunesse et des Sports — en tant que ministère délégué — au ministère du Temps libre ne soulève pas de difficultés de compétence. Il n'est pas très probable que la remise à l'Éducation nationale de la gestion des personnels d'éducation physique et sportive améliore la cohérence de l'action en faveur du développement, de l'apprentissage et de la pratique des sports.

Votre Commission a pris acte de l'ensemble des déclarations que Mme Edwige Avice lui a faites, et elle souhaite qu'elle se prononce clairement en séance publique afin que notre crainte soit apaisée.

Notre position est très claire. La commission des Affaires culturelles estime que, malgré les difficultés de coordination, tant en matière de jeunesse qu'en matière de sports, avec d'autres ministères intéressés, une politique cohérente doit être élaborée par un ministère pleinement chargé des problèmes en question.

Si des progrès ont pu être accomplis depuis près de vingt ans maintenant, progrès encore très insuffisants dans ces domaines étroitement imbriqués, c'est parce qu'une instance politique a pu élaborer une stratégie et conduire des actions précises.

Nous attendons donc de ce Gouvernement qu'il se prononce clairement sur ce sujet.

Depuis de nombreuses années, nous avons déploré que les crédits accordés pour le soutien d'une politique de la jeunesse soient insuffisants, insuffisance d'autant plus choquante qu'elle se comparait à des crédits assez substantiels accordés aux sports — encore que faibles par rapport aux besoins.

L'innovation intervenue cette année, et que nous considérons comme une amélioration très nette, est l'importance donnée par Mme Avice aux problèmes de la jeunesse, importance qui se manifeste par des crédits en augmentation de 40 %. Dans la mesure où les crédits prévus pour le sport ont été eux-mêmes augmentés sérieusement (+ 30 %) nous devons souligner ce changement heureux.

Si, depuis de très longues années, les problèmes d'éducation physique et de sports sont intimement liés à ceux de la jeunesse, c'est d'abord en raison de la nature des choses : le goût de l'éducation physique et sportive est inhérent à l'adolescence, c'est aussi que l'Éducation nationale n'a pas eu, il s'en faut de beaucoup, et pendant longtemps, une conception harmonieuse du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Uniquement préoccupée de l'enseignement des disciplines intellectuelles, l'Éducation nationale avait complètement négligé le développement du corps, et ceci dès l'enseignement élémentaire jusques et y compris l'enseignement supérieur, les enseignants partageant très largement les préjugés traditionnels français de mépris du corps, donc de l'éducation physique et sportive, comme d'ailleurs et pour des raisons assez semblables, l'enseignement technologique délaissé, voire méprisé.

Personne ne semblait se rendre compte que, parmi les qualités dont un adulte doit faire preuve lorsqu'il exerce des responsabilités économiques et culturelles, il y a celles qui résultent d'un bon équilibre psycho-physiologique et que cet équilibre dépend d'une bonne intégration de la culture du corps et de l'esprit tout au long de l'enfance et de l'adolescence.

La réaction contre cette situation néfaste a été très lente ; ses effets ne se sont fait que peu à peu sentir et l'on peut dire que les résistances des milieux de l'Éducation ont été aussi fortes que les préjugés de l'ensemble de la société.

Et pourtant nous devons être convaincus de la priorité absolue de l'éducation physique et sportive à l'école : de la qualité et de l'ampleur de cette éducation dépendent en réalité tous les comportements de l'adulte à l'égard du sport, ses habitudes, il les a contractées à l'école. De la même façon que le futur adulte contracte au cours

de sa jeunesse, et spécialement à l'école, des habitudes de réflexion et de critique sur le monde qui l'entoure, de la même façon c'est dans sa jeunesse et à l'école qu'il prendra l'habitude, par des disciplines d'éveil notamment, de poursuivre de façon autonome une activité librement choisie.

La bonne utilisation du loisir, du temps libre est apprise dans la jeunesse, spécialement à l'école. Si ces principes doivent toujours être présents à notre esprit, nous devons penser également que la partie de la vie passée à l'école, au minimum de dix ans, ne représente que le tiers ou le quart, voire le cinquième de celui qu'un être humain peut consacrer dans sa vie au sport et aux autres activités de loisir ; par conséquent, il doit y avoir une unité, une continuité dans la politique d'éducation physique et de développement du sport. Pour cette raison, nous sommes convaincus de la nécessité d'une instance politique responsable du développement physique et sportif.

Plus encore que toute autre activité de loisir et sauf pour quelques sports très particuliers, l'activité sportive se développe normalement au sein d'associations. Le phénomène associatif est donc d'une importance capitale pour le développement du sport chez les jeunes et chez les adultes.

C'est pourquoi votre commission des Affaires culturelles avait cherché, et obtenu en décembre 1978 des ressources extra-budgétaires par prélèvement sur les gains de certains jeux de hasard, ressources qui devaient permettre de soutenir les clubs au sein desquels se développe le sport de masse. Votre commission des Affaires culturelles a toujours affirmé que le sport devait se développer dans toutes les couches de la population et se poursuivre le plus tard possible dans la vie.

S'il en était ainsi, et moyennant des actions complémentaires bien choisies, le sport dit « d'élite » se développerait sans difficulté à partir d'un grand nombre de pratiquants.

• La commission des Affaires culturelles a donc toujours été pour le soutien des associations sans lesquelles le sport de masse ne pourrait se pratiquer aisément jusque dans les zones rurales.

Le Fonds national de développement du sport, que le Sénat a créé, avait donc pour objet de donner aux associations les moyens qui sont nécessaires pour développer le sport dans la masse de la population. Son avantage est évident, ses ressources augmentent chaque année de façon substantielle, sans qu'il y ait les barrages à franchir du ministère des Finances et des arbitrages ministériels. La répartition des fonds entre fédérations se fait avec le concours du mouvement sportif. C'est pourquoi votre Rapporteur, dès cette

introduction, et considérant qu'il y a là un point tout à fait essentiel, craignant que le Gouvernement actuel ne porte atteinte à l'autonomie du Fonds, entend réaffirmer la position de la commission des Affaires culturelles. Il faut doter les associations de ressources importantes, ressources qui leur assurent l'autonomie et les capacités de développement.

Nous ne pensons pas que la budgétisation de ce Fonds soit une bonne mesure pour le développement du sport. Nous craignons au contraire à terme une réduction des ressources à partir du moment où elles auraient été intégrées dans un chapitre budgétaire.

Certains pourraient penser, mais ils sont je pense de moins en moins nombreux, que chacun doit payer à son prix de revient le sport qu'il pratique. Ce serait une notion bien étrange et qui méconnaîtrait en tout cas la gravité des problèmes que pose notre civilisation. Aux adultes, les modes de vie et de travail de cette civilisation font courir des risques non négligeables ; des statistiques, des troubles du système nerveux en font foi ; l'équilibre neuro-physiologique en effet ne peut être maintenu que grâce à celui des différentes fonctions de la vie, ce qui exige la pratique régulière d'exercices corporels. Le sport, c'est aussi le risque ; sans risque, il n'y a pas de sport. Or, l'habitude du risque est une nécessité psychologique. C'est aussi une valeur culturelle. Une société s'étiole dans le confort et la sécurité.

Pour les jeunes, à la fois particulièrement sensibles à certains aspects de notre civilisation et trop souvent rejetés par elle, le sport est non seulement un des moyens de socialisation et d'insertion dans la vie, mais aussi une condition de l'équilibre et de l'adaptation. Sans qu'il soit opportun d'insister sur certains problèmes douloureux, comme celui de l'aggravation de la délinquance juvénile, il faut bien reconnaître que les échecs de notre civilisation atteignent plus spécialement les jeunes. C'est le cas en particulier pour le chômage ; c'est également le cas pour l'incapacité de notre système éducatif à former comme il le devrait chaque génération puisque 200.000 jeunes sortent de ce système sans diplôme ou sans capacité professionnelle. On saisit bien dès lors toute l'importance d'un ministère de la Jeunesse et des Sports qui ne doit pas être seulement, et nous prenons acte avec satisfaction des intentions exprimées par Mme Avice à ce sujet, un ministère du loisir de la jeunesse. Le ministère de la Jeunesse et des Sports doit certes privilégier dans une certaine mesure, et pour les raisons évoquées, l'éducation physique et sportive, puis le sport dans la formation de l'homme et de la femme, mais il ne doit pas négliger tous les autres aspects des problèmes de l'insertion dans la vie sociale. Si l'on devait en effet choisir un mot pour résumer l'ensemble de toutes les questions que pose, particulièrement aujourd'hui, la jeunesse à notre génération, c'est bien celui d'*insertion* dans notre monde d'adultes. Repérer les erreurs de notre système culturel et de civilisa-

tion, reconnaître certains échecs, ce n'est pas développer un sentiment de mauvaise conscience, ni accepter la fatalité de ces échecs, ce n'est pas dénigrer notre monde occidental et le mode de vie qui s'y est développé, c'est au contraire essayer de cerner la réalité humaine pour apporter des solutions concrètes aux problèmes qu'elle pose.

Votre commission des Affaires culturelles appuiera toujours un ministre de la Jeunesse et des Sports qui ne confond pas idéologie et soutien de la jeunesse.

LES CRÉDITS

Stricto sensu, le budget du ministère de la Jeunesse et des Sports s'élève à 1.626.080.533 F pour 1982. Toute comparaison avec le budget de l'année précédente est difficile, car il faut tenir compte des transferts à l'Éducation nationale et au Temps libre.

Ce budget ne représente que 0,20 % du budget général de l'Etat ; les mesures nouvelles se montent à 154.975.182 F pour les dépenses ordinaires et 169 millions de francs pour les dépenses en capital.

Les moyens des services s'élèvent à 769.159.100 F et les interventions publiques à 1.168.680.533 F. Les dépenses en capital sont de 457.400.000 F en crédits de paiement (93 millions de francs pour les investissements exécutés par l'Etat et 364.400.000 F pour les subventions aux collectivités locales) et de 450 millions de francs en autorisations de programme (78 millions pour les investissements exécutés par l'Etat et 372 millions de francs pour les subventions aux collectivités locales).

Une partie, non encore calculée, des dépenses en capital sera versée en réalité au budget du ministre du Temps libre. Il faut ajouter au budget les ressources du Fonds national pour le développement du sport qui atteindront 264 millions de francs en 1982 contre 207 millions de francs en 1981, soit une augmentation de 27,5 %.

LA JEUNESSE

1. Quel bilan... quels objectifs... avec quels moyens ?

Le changement politique intervenu au printemps dernier ne s'est pas seulement traduit par des mesures conjoncturelles immédiates et la volonté de modifications structurelles ultérieures, sur le bien-fondé desquelles je ne veux d'ailleurs pas me prononcer à cet endroit de mon rapport ; il s'est manifesté également par des décisions d'ordre plus psychologique ou ayant valeur de symbole, comme la création d'un ministère de la Solidarité nationale et du Temps libre.

Or, parler de solidarité et de temps libre ne m'écarte pas de mon propos car, avant de se définir des objectifs et d'établir des priorités, avant d'examiner les moyens dont nous disposons pour les réaliser, il faut partir d'un constat ; et malheureusement le bilan de la jeunesse est aussi lourd que déséquilibré.

La situation de crise économique et sociale à laquelle est confronté le monde adulte frappe encore plus durement les jeunes pour de multiples raisons : formation insuffisante ou inadaptée, manque d'expérience professionnelle, immaturité, dépendance financière, rejet des valeurs traditionnelles, méfiance, etc. Quelques chiffres pourraient illustrer mon propos :

- un jeune sur six est à la recherche d'un emploi ;
- deux chômeurs sur cinq ont moins de vingt-cinq ans ;
- et, plus grave, les chiffres dénotent une augmentation de 22 % en un an.

La situation des filles est encore plus alarmante puisqu'elles représentent 61 % des jeunes chômeurs (à égalité de diplômes).

Or, les pactes pour l'emploi — que le Gouvernement a reconduits après les avoir critiqués — n'ont pratiquement pas eu d'effet sur le chômage, dans la mesure où les contrats ne sont pas renouvelés et où ils constituent une main-d'œuvre à bon marché ; au surplus, étant des mesures conjoncturelles, elles ne sauraient constituer une réponse à long terme.

Les jeunes devraient donc faire partie de ceux qui, les premiers, pourront bénéficier de la solidarité nationale qui doit organiser une insertion normale de chacun dans la société ; avoir un emploi et en tirer un revenu régulier et décent reste le premier droit du citoyen ; et contrairement à ce qu'on a pu dire ou lire, c'est ce que demandent les jeunes ; ce qu'ils contestent, ce n'est pas le travail en tant que tel, c'est le travail en tant que valeur fondamentale et essentielle de leur vie, ce qui n'est pas la même chose. La première priorité du Gouvernement est de donner à chacun les moyens de vivre, sans le renvoyer à des systèmes de rattrapage ou d'assistance qui ne peuvent être que provisoires et qui développent un état d'esprit néfaste à toute prise de responsabilité.

Soucieux de répondre à cette situation de crise, le Gouvernement entend lutter contre le cloisonnement social et administratif ; ainsi apparaît la nécessité de globaliser les projets en favorisant le plus possible la concentration interministérielle. Nous verrons plus loin comment cette conception et cette manière d'appréhender les problèmes se sont traduites au niveau du ministère de la Jeunesse.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique qui se veut plus équilibrée et plus qualitative, une place particulière a été faite au temps libre. Or, si cette notion ne revêt encore, trop souvent, qu'un aspect marginal, voire chimérique ou futuriste, pour bien des adultes, il n'en est pas de même pour les jeunes dont le temps libre varie de 210 jours par an pour les scolarisés à 150 jours pour les travailleurs, sans parler des chômeurs (estimés à 600.000 environ pour la même tranche d'âge).

A cet égard, la création du ministère du Temps libre apparaît louable et opportune quant au principe et aux buts qui lui sont assignés : la diminution de la durée hebdomadaire du travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, la généralisation et l'extension des loisirs et des vacances vont entraîner, en effet, une modification de la vie quotidienne des Français (et sans doute de leur échelle de valeur) ; la maîtrise du temps disponible va devenir une préoccupation grandissante ; certains seront capables de faire seuls de ce temps libéré un temps plein ; pour tous, cependant, il convient de lutter contre l'esprit d'assistance et la passivité, en contribuant ainsi au progrès culturel et social de notre société.

Par contre, cette institution a des contreparties curieuses :

— d'une part, elle vide une enveloppe budgétaire déjà mince (0,5 % du budget civil de la nation de l'année dernière), en transférant presque un tiers de ses crédits à la nouvelle direction du loisir social et de l'éducation populaire ;

— d'autre part, elle complique singulièrement l'organisation des services et la répartition des compétences ; bien que les minis-

tres concernés aient assuré avec vigueur que leur rôle et leurs zones réciproques d'action sont clairement définis et différenciés et qu'il n'y a entre eux ni conflit, ni chevauchement, cela n'apparaît pas de manière évidente et on peut difficilement parler de transparence : qui élabore réellement la politique et procède aux choix ? quels sont les critères de répartition des crédits des associations et comment s'opérera leur tutelle ? Telles sont quelques-unes des questions qui se posent et auxquelles il n'a pas été clairement répondu.

2. Présentation générale du budget.

Après avoir abordé les problèmes de la jeunesse en essayant de les replacer dans un contexte général et dans un esprit d'analyse globale, il faut maintenant commencer l'examen proprement dit du budget qui vous est proposé pour 1982. Ce n'est pas chose facile. Car la création du ministère du Temps libre a entraîné des transferts et une complexité des structures ministérielles qui rendent extrêmement hasardeuses les comparaisons et les appréciations chiffrées.

Par ailleurs, les objectifs que le Ministère lui-même s'est fixé ne peuvent pas s'apprécier seulement en termes comptables, même si — et il ne faudrait pas que le Ministère l'oublie — on ne peut atteindre aucun objectif sans moyens et que, par conséquent, il nous appartient d'en demander toujours davantage sous peine de voir tous nos efforts voués à l'échec.

Le ministère a fait un double constat :

— d'une part, dans la situation antérieure, c'était la section des sports qui bénéficiait de la plus grande partie des efforts et des crédits puisque 80 % des crédits d'équipement et 60 % des crédits de fonctionnement lui étaient consacrés ; or, s'il n'était pas question de retourner la situation, il fallait néanmoins procéder à un rééquilibrage et obtenir une augmentation des crédits ; c'est ce que le Ministère prétend avoir fait ;

— d'autre part, et ce n'est pas le moins important, il s'avère que 23 ministères sont concernés par les problèmes des jeunes : enseignement, formation professionnelle, emploi, loisirs, délinquance, environnement, drogue, etc., c'est-à-dire tous les secteurs clés.

Pour élargir son rôle, le Ministère a voulu réorganiser les actions prévues pour les jeunes et bonifier les projets dont il serait en quelque sorte le maître d'œuvre ou le lieu de synthèse, cela grâce à une meilleure coordination interministérielle ; nous ne pouvons que nous féliciter de cette orientation qui correspond au désir que nous avons maintes fois exprimé de voir traiter les problèmes des jeunes d'une

manière à la fois spécifique et globale. Il reste — et on en revient toujours, hélas, au même point — que sans moyens, même l'action la mieux concertée restera stérile. Et on peut se demander par exemple si faute de crédits le rapport Schwartz qui vient d'être établi et qui propose un certain nombre de solutions intéressantes tendant à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ne risque pas de demeurer une déclaration d'intention et d'aller alimenter le stock des études et autres « livres blancs » ; ou, au mieux, d'inspirer quelques mesures isolées, contrairement à l'esprit de synthèse qui l'a inspiré.

Le Ministère, donc, et il a raison, ne veut pas être seulement un ministère des Loisirs ; actuellement, il ne dispose pourtant pas de crédits pour autre chose. Nous pourrions continuer à réfléchir sur des méthodes. Nous le ferons ; il nous faut cependant discuter sur des chiffres.

Les crédits concernant la jeunesse et les activités socio-éducatives s'élèveraient pour 1982 à 251.851.826 F, soit un chiffre en diminution en valeur absolue par rapport à 1981 en raison des transferts effectués au profit de la section de l'Education populaire. Mais si l'on raisonne en valeur relative, on s'aperçoit que comportant des mesures nouvelles pour un montant de 81.387.851 F dont 13.632.646 F concernent les moyens des services et 67.755.205 F les interventions publiques, la dotation bénéficie en réalité d'une augmentation importante (40 %).

Le tableau ci-dessous donne l'analyse des ressources budgétaires qui sont consacrées aux interventions socio-éducatives :

(En millions de francs.)

Secteurs d'intervention	Crédits votés pour 1980	Crédits demandés pour 1981	Evolution (en pourcentage)
Jeunesse et activités socio-éducatives ..	296,4	251,8	»
● Personnel et fonctionnement	57,7	20,3	»
● Subventions	238,7	231,5	»
— Actions d'information	19	25,4	+ 33,6
— Promotion d'activités et loisirs ..	100	69,6	»
— Centres de vacances	47,7	62,9	+ 31,8
— Office franco-allemand	35,3	39,5	+ 11,8
— Office franco-québécois	9,6	11	+ 14,5
— Formation d'animateurs	26,9	23,1	»

(1) Il n'a pas paru significatif d'établir l'évolution en pourcentage de certains postes, dans la mesure où ils sont l'objet de transferts partiels.

I. — L'INFORMATION

L'accent sera mis cette année encore sur le développement de l'information qui constitue une action prioritaire du Ministère ; il lui consacre en effet 25,4 millions de francs, dont 6,3 millions de francs de mesures nouvelles, soit une augmentation de 33,6 % par rapport à 1981.

1. Les centres régionaux d'information jeunesse et le Centre d'information et de documentation jeunesse.

Les crédits sont répartis entre les centres régionaux d'information jeunesse, au nombre de dix-sept, et les deux centres départementaux de la région parisienne, qui connaissent tous une réussite croissante. Par ailleurs, neuf bureaux locaux ont été créés en 1981 à l'initiative des collectivités locales et ont reçu une subvention d'aide au démarrage.

L'évolution du montant des crédits consacrés à l'information des jeunes a donc été la suivante :

	1980	1981
Montant total	18.986.000	20.346.028
Centres d'information jeunesse	15.022.900	19.582.505
Bureaux	331.200	342.000
Actions d'information et de promotion du cinéma et du livre pour enfants	225.700	421.523
Semaine de la jeunesse	3.406.200	2.306.000

Le centre de Paris, Centre d'information et de documentation jeunesse, pour sa part, a reçu en 1981 une subvention de 8.357.505 F, soit une augmentation de 10,9 % par rapport à l'année précédente. Celle de 1982 n'augmentera que de manière très relative puisqu'elle ne prendra en compte que l'augmentation du coût de la vie.

Le Centre renseigne en moyenne 2.700 personnes et distribue 1.400 fiches de synthèse par jour, qui sont servies en plus à 28.000

abonnés qui sont des professionnels intéressés par les problèmes de la jeunesse.

En 1981, le Centre a développé son secteur de relations extérieures et participé à de nombreuses manifestations sur des thèmes précis. Il a également recherché des contacts avec l'ensemble des media, tant nationaux que régionaux (où il a d'ailleurs eu des difficultés d'accès en ce qui concerne les grandes chaînes de télévision).

Une étude sur l'informatisation des données documentaires des centres a été entreprise durant l'année 1981, dont nous ne connaissons pas encore les conclusions. Mais dès à présent, se basant sur les conclusions du rapport de l'inspection générale du Temps libre qui portait sur seize centres, le Ministère a décidé de compléter le réseau existant par l'ouverture de trois nouveaux centres en 1982. Afin de conforter leur mission régionale et de leur permettre de participer plus étroitement aux manifestations locales (foires, expositions, etc.) certains seront équipés de bus itinérants, ainsi que cela existe déjà à Paris, Nice et Rouen.

Par ailleurs, dans le même souci de décentralisation, la Semaine de la Jeunesse, qui avait donné lieu à des contestations en 1981 de la part de nombreuses associations en raison de son coût élevé et de son utilisation à des fins politiques, sera remplacée par une semaine d'information organisée par les centres en collaboration avec les associations. Cette manifestation représente en effet un moyen d'information extrêmement intéressant puisqu'elle a reçu cette année environ 400.000 visiteurs (soit 90.000 de plus que l'année précédente), mais 7 % seulement d'entre eux étaient des provinciaux. Le coût total de cette semaine a été de 5.185.404 F sur lesquels le Ministère a financé 2.306.000 F.

Enfin, une aide au démarrage devrait être accordée à une vingtaine de nouveaux bureaux d'information locaux.

Les perspectives semblent donc s'améliorer, bien que le financement des centres pose un problème, dans la mesure où ils fonctionnent principalement grâce aux subventions de l'Etat (75 % de leurs ressources) et des collectivités locales, et que les rémunérations de leur personnel représentent des charges incompressibles de 70 % de leurs dépenses ; il faudrait donc que les centres cherchent à diversifier leurs sources de financement.

Cependant, les efforts à déployer en ce domaine doivent se situer davantage au niveau de la méthode qu'à celui des moyens.

Le besoin d'information des jeunes a augmenté, mais surtout il s'est diversifié : emploi, formation professionnelle, logement, pratiques culturelles et sportives, démarches administratives, santé, loisirs, etc. C'est pourquoi le Ministère a renforcé les moyens des centres existants afin qu'ils puissent répondre à ces demandes nou-

velles d'une manière globale, en traitant tous les aspects d'une même question, et en devenant une espèce de « guichet unique » indispensable. Des études ont cependant montré que les jeunes sont informés, parfois même surinformés ; mais peut-être le sont-ils mal ; l'information est trop souvent conçue de façon uniforme et accroît les inégalités sociales des jeunes au lieu de les corriger, dans la mesure où elle est inaccessible intellectuellement à ceux qui en ont le plus besoin, parce qu'elle demeure abstraite et suppose connus un certain nombre de mécanismes sociaux et juridiques élémentaires qui, en fait, ne le sont pas.

Il y a donc une inadéquation de la demande et de l'offre d'information pour toute une catégorie de jeunes qui sont les plus défavorisés.

Il faut bien constater également — et cela résulte notamment du rapport Schwartz — que les médias n'accordent pas une place suffisante aux jeunes. C'est particulièrement vrai pour la télévision.

Or, 70 % des enfants regardent la télévision entre quinze et trente-sept heures par semaine. C'est donc pour rejoindre les demandes exprimées — dont la nôtre — que le Ministère s'est déclaré soucieux de faire accéder le pouvoir éducatif et associatif à la production et à la création télévisées afin de proposer des programmes mieux adaptés ; il envisage ainsi de s'associer aux réflexions qui seront menées pour modifier les cahiers des charges, après le vote de la loi sur l'audiovisuel.

Car non seulement les médias accordent peu d'attention aux jeunes, mais lorsqu'ils s'intéressent à eux ce n'est souvent que pour évoquer des comportements marginaux ou à l'inverse élitistes. C'est bien de traiter les problèmes de la drogue, de la violence et de la délinquance juvénile, qui sont des phénomènes malheureusement en expansion ; encore faut-il le faire d'une manière objective et saine, en n'allant pas à l'encontre de l'effet recherché et en ne contribuant pas à développer un esprit anti-jeunes qui, par voie de conséquence, amplifie les phénomènes en question ; il faut sensibiliser le public aux questions qui concernent les jeunes, tout en respectant le même souci d'insertion, car il est bien évident que si les jeunes ont un besoin d'autonomie et d'indépendance et une conscience de leur spécificité, ils ne souhaitent pas moins leur insertion sociale.

Et c'est sans doute là, dans cette aspiration non satisfaite, qu'il faut chercher la cause essentielle de ces maux qui frappent certains jeunes et qui sont la drogue, la délinquance juvénile, l'alcoolisme. Car, ainsi que l'ont constaté certains experts, les jeunes ne représentent pas un ensemble homogène, mais ce qui les unit, c'est leur exclusion de la société et leur désespérance devant l'absence de perspectives ; ils se sentent isolés ; ils ont besoin de considération et d'aide à condition que celle-ci ne prenne pas la forme d'une assis-

tance. C'est dire qu'en ces domaines le Ministère a un rôle d'information, d'animation et de coordination particulièrement important à jouer. Ici plus qu'ailleurs, il importe en effet que les efforts du Gouvernement soient regroupés et globalisés pour aller dans le même sens, tant au niveau de l'étude des problèmes que des solutions à apporter, surtout à titre préventif ; il importe également de savoir comment les jeunes peuvent être associés aux décisions qui seront prises ; pour cela, le rôle des animateurs, des associations, des centres et des services existants doit être modifié ; sans doute faut-il créer de nouveaux équipements, mais il apparaît préférable d'utiliser les structures existantes avec un plus grand esprit de synthèse et d'élargissement : il faut éviter la multiplicité des centres spécialisés et s'orienter davantage vers des guichets uniques et polyvalents, pour des raisons pratiques et psychologiques.

Proposer des mesures pour une meilleure insertion professionnelle et sociale des jeunes, c'est s'attaquer, au moins en partie, aux causes du mal.

2. Délinquance juvénile.

Ce problème est véritablement inquiétant puisque 70.000 jeunes sont traduits chaque année devant un tribunal et que 6.000 jeunes qui ont moins de dix-huit ans transitent par une prison (soit 40 % de plus en un an). Il est vrai que, contrairement à l'esprit de la loi, la justice des mineurs tend à réprimer plus qu'à éduquer. Mais précisément, comment va-t-on pouvoir mener une politique de rééducation efficace puisque celle-ci est basée essentiellement sur la mise au travail, alors que le travail manque ?

Il est indispensable d'informer le public en général et les jeunes en particulier sur les causes de la délinquance et sur les conséquences des sanctions. Les causes, elles sont connues : ennui des cités-dortoirs, chômage, besoin d'argent de poche, phénomène « moto », désir d'attirer l'attention sur soi dans une volonté souvent inconsciente d'intégration. Ce qui l'est moins, c'est que les media, en exagérant l'importance de certaines formes de délinquance, par rapport à la délinquance financière par exemple, développent dans l'opinion publique une insécurité sociale, qui incite à réprimer et à abaisser le seuil de tolérance à l'égard de la marginalité et de la moindre déviance sociale. Finalement, cela aboutit à renforcer les jeunes délinquants dans l'impression que leur territoire réservé est celui de la violence, et qu'ils n'ont qu'à prendre les miettes qui leur sont laissées.

Le Ministère a donc un rôle à jouer, auprès des jeunes et auprès des adultes, en participant à toutes les actions de prévention et d'insertion.

C'est ce qu'il a fait, en 1981, en participant au groupe interministériel pour l'aménagement des banlieues au titre de la prévention générale contre la délinquance. En 1982 et 1983, il s'attachera plus spécialement au problème de l'accueil des jeunes qui sortent de prison ; une réflexion interministérielle est actuellement en cours sur ce thème.

Il faut également noter que le Ministère a la cotutelle, avec l'Action sanitaire et sociale des *clubs* et *équipes de prévention*, qu'il soutient financièrement, et qui interviennent dans les milieux où les phénomènes d'inadaptation sont particulièrement développés (délinquance et drogue) : 69 départements et 220 villes sont concernés et 70.000 jeunes. Enfin, l'aide apportée par le Ministère aux chantiers de jeunes volontaires s'est élevée à 10.781.000 F en 1981.

3. Drogue.

De même que pour la délinquance juvénile, on ne résoudra pas le problème de la drogue par des mesures de prohibition ou de légalisation, qui s'attaquent aux effets et non aux causes. Le meilleur vaccin demeure la prévention, qui passe par l'information et l'éducation. Il est vrai que la question de la drogue peut concerner l'ensemble de la jeunesse et non pas seulement les jeunes à problèmes et en difficulté ; cela ne fait que la rendre plus délicate. Il faut intervenir dans tous les lieux de vie habituelle des jeunes. Mais il faudrait surtout transformer les mentalités, supprimer la misère affective, l'incommunicabilité, l'insécurité de l'emploi, les cadences de travail qui ne laissent pas aux parents le temps de vivre avec leurs enfants, rétablir le dialogue, la solidarité. Ce ne sera pas fait en un jour ; mais le Ministère peut contribuer à ce résultat en informant mieux les parents et les enfants, en prenant garde de ne pas traumatiser ; il faut créer un climat de confiance qui n'exclue pas la gravité du problème, mais n'ôte pas tout espoir. Il ne paraît pas souhaitable, cependant, de mener des campagnes d'information du type « prévention routière » au niveau national, car les pays étrangers qui l'ont expérimenté (Etats-Unis et Allemagne) l'ont regretté.

Par contre, il faudrait continuer les actions de prévention menées dans les établissements scolaires où des responsables académiques antidrogue ont été nommés par les recteurs ; si les lycéens et les étudiants ne représentent que 11 % environ des interpellations enregistrées pour infraction à la législation sur les stupéfiants, leur nombre ne cesse en effet d'augmenter.

Le Ministère doit aider les associations spécialisées telles que « S.O.S. amitié », « Aide à toute détresse » et le « Centre Didro », pour ne citer qu'elles. (Le Centre Didro a reçu, cette année, 285.040 F, plus un poste Fonjep, ce qui est peu). Sans doute là aussi serait-il utile de développer des centres d'accueil polyvalents, où la consultation sur les problèmes de drogue serait accessoire et facultative ; cela a été fait aux Pays-Bas et en Suisse, avec les meilleurs résultats. Mais il ne faut pas perdre de vue que la drogue est une dépendance qu'il convient de supprimer, sans remplacer celle-ci par une autre dépendance vis-à-vis d'une institution ou d'une communauté.

Ce rôle d'éducation permanente ne peut être assuré seulement par l'école et ne doit pas être limité dans le temps ou l'espace ; c'est pourquoi le ministère de la Jeunesse, plus que tout autre, doit intervenir.

II. — L'ANIMATION

Vouloir l'ouverture de l'école sur le monde extérieur, vouloir promouvoir l'éducation permanente, afin de donner à chacun le moyen de progresser dans sa vie personnelle et sociale, afin de favoriser le sens des responsabilités et le goût de participer, c'est bien ; nous ne pouvons donc que soutenir ces options qui tendent à décloisonner la société ; mais là encore, il s'agit de projets à long terme et, dans l'immédiat, force est de constater que les jeunes ont une vie émiettée, éclatée, entre l'école, la rue, l'entreprise, le logement ; auparavant, c'était la cellule familiale qui réalisait une espèce de globalisation de tous ces aspects, mais elle a souvent perdu ce rôle maintenant. Or, si les jeunes ont un très grand besoin d'autonomie et de liberté, ils ont besoin aussi d'être sécurisés, accueillis et aidés sans être encadrés ; les associations et les animateurs, sans se substituer à la famille, peuvent néanmoins la remplacer partiellement en recréant une certaine cohérence et en contribuant ainsi à mieux intégrer les jeunes dans la société.

C'est dire que l'animation devra constituer un souci prioritaire du Ministère, aussi bien en termes d'objectifs budgétaires qu'au niveau des conceptions fondamentales. Il semble souhaitable en effet de modifier le rôle des animateurs afin de l'élargir et de ne plus le cantonner à un aspect purement socio-culturel ; il faut s'orienter davantage vers une assistance technique et de coordination et encourager les non-professionnels à apporter une aide technique et spécialisée. Ceci semble d'ailleurs aller dans le sens des souhaits du Ministère puisqu'il a déclaré ne pas vouloir être un ministère des loisirs.

Les crédits destinés au financement de l'animation sont l'objet de mesures nouvelles que nous examinerons chapitre par chapitre. On peut noter dès à présent que le Ministère poursuivra en 1982 ses efforts dans diverses directions :

— d'une part, en faveur des loisirs quotidiens des jeunes sur les lieux de vie (+ 21 millions de francs) : un programme interministériel sera d'ailleurs mis en place à l'échelon régional et départemental avec le concours des associations ;

— d'autre part, en faveur des centres de vacances (+ 12 millions de francs), qui avaient bien besoin d'être rénovés.

Les uns et les autres demandant un encadrement nombreux et amélioré, c'est par la formation des animateurs que nous commencerons.

1. La formation des animateurs.

Les diplômes.

Un statut-cadre des animateurs est à l'étude afin d'harmoniser leur formation et de l'améliorer en la diversifiant pour que leur activité recouvre des tâches plus ou moins traditionnelles de formateur, éducateur et psychologue, mais aussi d'organisation et de gestion.

L'année 1981 a constitué, comme l'année précédente, une période d'adaptation des structures, des procédures et des esprits au nouveau dispositif de formation mis en place par le décret n° 79-500 du 28 juin 1979 créant le D.E.F.A. (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation), qui remplace le C.A.P.A.S.E., supprimé par arrêté le 25 janvier 1980.

Les crédits prévus pour la formation des animateurs en 1982 passent de 26.912.271 F à 23.062.438 F, en raison d'un transfert (8.349.833 F) effectué au profit de la Direction du loisir social ; cependant, si l'on tient compte des 4.500.000 F de mesures nouvelles affectées à ce chapitre, la progression serait d'environ 20 %.

Par ailleurs, il faut également noter :

— la création de 120 emplois de conseiller technique et pédagogique par la formation d'animateurs : 9,4 millions,

— et le recrutement de 325 animateurs supplémentaires gérés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) : 12 millions de francs.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction pour l'ensemble de ces mesures.

Modalités d'attribution de l'aide de l'Etat aux stages de formation.

En ce qui concerne plus précisément les *modalités d'attribution de l'aide de l'Etat aux stages de formation*, on peut noter qu'elles ont été modifiées par une circulaire du 22 janvier 1981 :

- le « chèque-formation » permet aux stagiaires de connaître l'aide effective apportée par l'Etat,
- la gestion des crédits a été déconcentrée,
- le taux de la journée stagiaire a été augmenté d'environ 15 % (il est de 12 à 48 F selon les cas).

Il faut noter également que des bourses spéciales et des bourses « congés-cadres-jeunesse » peuvent venir s'ajouter et apporter un complément financier à certains candidats.

Le nombre de candidats actuellement en cours de formation dépasse 4.000 inscrits (en incluant ceux qui préparaient le C.A.P.A.S.E. et ont été intégrés dans le cycle D.E.F.A.).

Une unité de formation spécialisée a été créée dans le cadre du D.E.F.A., intitulée « comportements marginaux et insertion sociale », afin de permettre aux animateurs confrontés à ce type de problèmes de mieux les appréhender et de mieux comprendre les jeunes.

Espérons que la réforme du statut envisagée et l'augmentation des crédits permettront de rendre la profession suffisamment attrayante afin que le nombre des animateurs professionnels, qui avait régressé, connaisse un nouvel essor, indispensable à la satisfaction des besoins.

2. Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep).

Le Fonjep prend en charge la rémunération partielle des animateurs permanents employés notamment par des associations de jeunesse adhérentes. L'objectif est de porter le montant de la bourse Fonjep à 50 % du traitement moyen, au lieu de 22 % actuellement.

Le tableau suivant montre l'évolution des associations adhérentes, des stagiaires et des animateurs permanents, pendant les cinq dernières années :

	1977	1978	1979	1980	1981
Associations nationales adhérentes .	69	71	81	83	83
Stagiaires	2.050	2.157	»	2.303	»
Animateurs subventionnés	1.197	1.343	1.441	1.477	1.532
— par le ministère de la Jeunesse	666	702	741	741	»
— par le ministère de la Santé ..	531	641	700	726	»
— par le ministère de la Solidarité nationale	»	»	»	»	750
— par le ministère du Temps libre (Jeunesse et Sports)	»	»	»	»	758
— par le ministère de l'Agriculture	»	»	»	»	24
Taux du poste Fonjep	20.472	22.932	25.920	28.200	31.020

Il est à noter que les chiffres pour 1981 portent sur les huit premiers mois de l'année. Quant aux postes d'animateurs, ils se répartissent essentiellement entre :

- les maisons des jeunes et de la culture (421),
- les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire (275),
- les associations de formation de cadres de centres de vacances (62).

Comme je l'ai déjà indiqué, la loi de finances rectificative a permis de dégager un contingent supplémentaire de 750 postes Fonjep, dont 325 pour la section « jeunesse ». Il ne faut pas cependant oublier que ces postes s'inscrivent dans le cadre d'une politique de création d'emplois et on peut craindre qu'il ne s'agisse là que d'une mesure conjoncturelle.

Il faut déplorer par ailleurs que le nombre d'associations adhérentes ait stagné en 1981. Quant au taux du poste Fonjep, augmenté de 10 % seulement en 1981, il atteindra 37.220 F en 1982, soit une progression plus substantielle de presque 20 %. Souhaitons que celle-ci se maintienne et permette d'atteindre rapidement la moitié du traitement puisque tel est l'objectif du Ministère.

Globalement, l'évolution des crédits mis à la disposition du Fonjep pour les cinq années de référence a été la suivante :

- 1977 : 90.495.214 F,
- 1978 : 112.859.675 F,
- 1979 : 134.882.816 F,
- 1980 : 203.911.761 F,
- 1981 : 209.250.157 F.

L'évolution intervenue depuis une quinzaine d'années en matière d'animation avait conduit le ministère précédent à s'interroger sur l'avenir du Fonjep ; le groupe de travail mis en place avait conclu à l'intérêt de mieux associer les collectivités locales à la gestion du Fonds et à la nécessité d'ouvrir l'accès de ce Fonds à des associations locales même non affiliées à une fédération nationale. Il semble que les directives du nouveau Ministère aillent effectivement dans le sens d'une plus grande ouverture vers les associations locales et les échelons locaux des associations nationales ; nous espérons que cela aura une influence sur les chiffres, étant donné l'importance de ce mode d'action primordial.

III. — LES ASSOCIATIONS

Le développement de la vie associative est inscrit au programme du Gouvernement et fait même partie de ses priorités puisqu'un projet de loi doit être prochainement présenté au Parlement. Avant d'aborder l'examen de la politique et des crédits du Ministère pour l'année 1982, il ne paraît donc pas inutile de faire à ce sujet un certain nombre d'observations générales sur l'orientation qu'il conviendrait de donner aux modifications envisagées.

Qu'il s'agisse des centres de vacances ou de loisirs offerts dans l'environnement quotidien, il semble, d'après les études qui ont été faites, que les équipements collectifs ne répondent pas — ou mal — aux aspirations des jeunes qui, à tort ou à raison, supportent mal l'impression « d'organisé » et les horaires imposés et surtout l'inadéquation entre leurs goûts et le type de loisirs proposés. Ils pensent souvent que les activités en question ne sont réservées qu'à des groupes issus des couches favorisées car ils détiennent les codes culturels appropriés ; les équipements conçus pour les plus défavorisés seraient donc utilisés surtout par les autres. Ce que veulent les jeunes, ce sont des lieux polyvalents, ni formalisés, ni finalisés, transformables dans le temps, où ils puissent réaliser un projet précis et temporaire, qu'ils puissent gérer eux-mêmes. Ils veulent des lieux de rencontre et d'activités, où ils puissent s'exprimer, où ils puissent organiser leurs propres formes de loisirs, faire du sport, écouter leur musique, donner libre cours à leur désir d'évasion, de liberté et de découverte, à leur besoin de fête.

Il n'est pas question d'exclure les adultes des associations. Essayons donc de rétablir le dialogue et d'offrir aux jeunes les loisirs dont profitent les adultes, ce qui n'est pas évident dans la mesure où cela pose un problème de moyens et où les jeunes pensent qu'il

y a une ségrégation qui est faite par l'argent. Mais l'essentiel est d'écouter les jeunes, de les prendre en considération et de respecter leurs goûts qui ne sont pas forcément ceux des adultes.

Tout cela peut être fait avec l'infrastructure existante ; ce qu'il faut changer c'est l'esprit général et le rôle des animateurs, ainsi que nous l'avons déjà indiqué. A plus long terme, peut-être conviendrait-il d'étudier des formules d'associations à statut allégé permettant aux jeunes mineurs de contracter, et bien entendu développer les équipements, avec l'aide des collectivités locales, en particulier dans les zones d'habitat collectif où les jeunes sont nombreux (banlieues, grands ensembles, etc.). La carence des structures d'accueil dans ces zones défavorisées provoque en effet la formation de bandes ; les jeunes essaient ainsi de créer une communauté, et un milieu protecteur où ils puissent à la fois s'intégrer, s'identifier à certains modèles et s'opposer à tout ce qui est extérieur.

1. Les centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.).

Le développement des loisirs quotidiens en faveur des enfants et des adolescents se concrétise, en 1982, par une majoration globale des dotations s'élevant à 21 millions de francs.

Les centres de loisirs sans hébergement constituent une réponse appréciée à la demande de loisirs en dehors des heures scolaires et pendant les petites vacances. Leur nombre et leurs effectifs ont d'ailleurs régulièrement augmenté depuis leur création :

	Centres	Effectifs	Moniteurs
1974	5.500	717.234	45.000
1975	6.141	785.248	50.000
1976	6.497	790.800	55.000
1977	7.900	1.050.000	61.000
1978	10.672	1.726.221	79.488
1979	13.140	2.538.211	99.500
1980	18.042	1.449.034	104.481

En 1981, le ministère de la Jeunesse leur a affecté 3.433.752 F à titre de crédits d'incitation pédagogique. Cette dotation devrait être nettement renforcée en 1982, pour être portée à environ 6 millions.

En effet, les expériences engagées dans plusieurs départements pour améliorer la qualité pédagogique des actions proposées ont montré l'intérêt d'une plus grande ouverture sur le monde extérieur et de l'introduction d'activités nouvelles, culturelles ou sportives ; ce qui a sans doute incité le Ministère à déployer un effort particulier en ce domaine. Les expériences seront poursuivies et amplifiées en 1982 et les loisirs scientifiques et techniques seront développés. Il faut noter par ailleurs que les collectivités locales et les associations y ont participé activement et ont concouru à la réussite de cette action. L'aide accordée par le Ministère à ce titre, qui s'ajoute à la dotation globale, s'est élevée en 1980 et 1981 à 400.000 F.

Par ailleurs, un groupe de travail interministériel a été constitué en 1980, pour étudier les problèmes spécifiques à la tranche d'âge des douze-seize ans. Sur la base de ses conclusions, un programme de loisirs quotidiens a été expérimenté dans vingt départements à forte densité urbaine pour trouver des formes de loisirs attrayants pour les fins de journée, les mercredis et fins de semaine et les petites vacances. Souhaitons que cette expérience soit poursuivie et développée car là est sans doute le vrai problème : la distorsion entre le rythme de vie scolaire et le rythme de vie des parents ne doit pas livrer les enfants à eux-mêmes et à la rue.

2. Les centres de vacances.

Les centres de vacances posent divers types de problèmes :

- diminution des effectifs ;
- rénovation des équipements ;
- formation d'animateurs spécialisés.

Sans doute est-ce pour tenter de les résoudre que le Ministère a prévu pour 1982 un budget supplémentaire de 12 millions de francs à ce chapitre, et que les crédits de fonctionnement passeront dans le même temps de 47,7 millions de francs à 62,9 millions de francs, soit une augmentation de 31,8 %.

Effectifs.

Les effectifs se sont stabilisés pour la première fois cette année, puisque le nombre des enfants partis en centres de vacances, de 1.074.982, traduit une augmentation de 0,94 %. Par contre, le nombre de journées-vacances reste en régression ; il a été de 25.157.702 (soit une diminution de 4,23 % par rapport à 1979). Les organisateurs de centres de vacances, soucieux de stabiliser le

coût global des séjours, proposent en effet des séjours plus courts, qui expliquent cette régression.

Il n'empêche que le coût moyen de la journée, de 70 à 100 F, reste encore trop élevé et qu'un enfant sur deux ne part toujours pas en vacances ; ce sont d'ailleurs les familles des couches intermédiaires de la population qui sont les plus défavorisées, leurs revenus se situant au-dessus du seuil d'octroi des aides financières. Il importe donc que le Ministère agisse auprès des caisses d'allocations familiales, afin d'obtenir un relèvement substantiel des aides publiques accordées aux familles.

Rénovation des équipements.

Commencée à titre expérimental, en 1978, elle a progressivement été étendue et, en 1980, 107 opérations ont été subventionnées par le ministère de la Jeunesse et les caisses d'allocations familiales conjointement. Les crédits affectés à cette opération de rénovation ont été les suivants :

- 1978 : 10 millions,
- 1979 : 12 millions,
- 1980 : 20 millions,
- 1981 : 25 millions.

L'opération sera poursuivie en 1982 dans un esprit nouveau en favorisant plus particulièrement les programmes aptes à conduire à une réelle rénovation pédagogique des activités des centres.

Formation des animateurs.

Le ministère de la Jeunesse apporte une aide financière aux associations habilitées à la formation des cadres de centres de vacances sous forme d'une aide à la journée-stagiaire, qui, malheureusement, stagne depuis plusieurs années :

- 1978 : 15 et 17 F,
- 1979 : 19 et 23 F,
- 1980 : 19 et 24 F,
- 1981 : 20 et 24 F.

Le montant total des crédits, qui s'est élevé à 19,1 millions, sera d'environ 21 millions en 1982, soit une augmentation très faible.

Quant au nombre d'animateurs employés, lui aussi reflète une certaine stagnation :

— 39.122 en 1980,

— 40.013 en 1981,

leur nombre devrait être approximativement le même en 1982.

Il résulte de cette analyse que, malgré les efforts consentis, il reste beaucoup à faire en ce domaine — qui reste inscrit dans les priorités du plan de deux ans — pour améliorer le nombre des animateurs, rénover les centres, pour diversifier les activités et augmenter les effectifs des enfants.

3. Les centres d'animation de jeunes sur les lieux de vacances.

Leur nombre, en progression constante, démontre l'intérêt d'une telle opération :

265 centres en 1977,

278 centres en 1978,

296 centres en 1979,

320 centres en 1980,

360 centres en 1981.

Leur implantation est maintenant assez bien répartie sur tout le territoire français (plages, lacs, montagnes, campagne, campings) métropolitain et même dans les D.O.M. (15) et T.O.M. (8).

Pour les centres en milieu ouvert, il est difficile de fournir des statistiques précises de fréquentation. On peut cependant estimer que le nombre de participants inscrits est passé de 46.000 en 1975 à 62.000 en 1981, auxquels il faut ajouter, toujours pour 1981, 124.000 personnes qui, bien que non inscrites, ont participé aux activités proposées.

Ceci confirme nos observations préalables et la constatation que les jeunes préfèrent des lieux ouverts et non finalisés à des structures d'encadrement trop rigides et trop limitées et doit inciter le Ministère à développer des efforts en ce sens, pour les centres proprement dits, mais plus généralement pour toutes les autres formules existantes ou à créer.

Au niveau des crédits, le ministère de la Jeunesse accorde deux sortes de financement :

— un crédit déconcentré au niveau départemental, destiné aux dépenses de fonctionnement (auquel s'ajoute d'ailleurs une aide des municipalités) ; cette subvention stagne malheureusement depuis quelques années : elle est passée de 1.000.000 F en 1980 à 1.087.300 F en 1981, ce qui ne permet évidemment pas de satisfaire toutes les demandes ;

— une contribution à la rémunération des animateurs par l'attribution de « mois-traitements-saisonniers », dont le nombre est passé de 456 à 480 en 1981.

Le Ministère s'est engagé à intensifier son effort en 1982, en particulier en faveur de l'animation des jeunes non intégrés à des structures associatives, et à compléter son action d'accueil grâce aux « points d'accueil jeunes ».

On peut aussi s'interroger sur le problème de savoir s'il ne serait pas opportun d'utiliser ces équipements en dehors des périodes de vacances.

4. Les associations culturelles.

Le ministère de la Jeunesse conserve la mission de coordination de l'animation de certaines associations culturelles, dont le financement est assuré par le ministère de la Culture. C'est le cas notamment des maisons des jeunes et de la culture.

a) Les maisons des jeunes et de la culture, au nombre de 1.298, sont affiliées à deux grandes fédérations :

— la Fédération française (F.F.M.J.C.), qui groupe 972 maisons de jeunes ;

— l'Union des fédérations régionales des jeunes et de la culture (U.N.I.R.E.G.), qui en rassemble 326.

Il faut y ajouter 7 M.J.C. « localisées » qui n'adhèrent à aucune fédération.

Les deux fédérations nationales ont reçu, en 1981, une subvention de fonctionnement identique de 760 F par maison (soit 5,1 % d'augmentation par rapport à 1980), à savoir :

844.420 F pour F.F.M.J.C. et

246.240 F pour U.N.I.R.E.G.

Les fédérations régionales, quant à elles, reçoivent une subvention de fonctionnement proportionnelle à leur importance et au

nombre de leurs adhérents, en augmentation de 5 % en 1981 par rapport à 1980.

Quant à la rémunération des animateurs, l'Etat y participe par l'intermédiaire du Fonjep, dont le taux a été relevé de 10 % en 1981, pour atteindre 31.020 F par poste, soit :

— pour la F.F.M.J.C., une somme globale de 9.243.960 F correspondant à 298 postes Fonjep ;

— pour l'U.N.I.R.E.G., une somme globale de 3.815.460 F correspondant à 123 postes Fonjep.

Il est à noter que le nombre de postes a été légèrement augmenté.

La dépense totale en faveur des deux fédérations nationales s'est donc élevée à 18.547.148 F, soit une progression de 11,06 %.

Les perspectives pour 1982 demeurent imprécises actuellement mais il est certain dès à présent que les M.J.C. pourront bénéficier d'un contingent supplémentaire de postes Fonjep dans le cadre de la création des 500 postes dégagés par la loi de finances rectificative.

b) Les associations d'éducation populaire.

Il existe également d'autres associations à caractère technique que l'on peut regrouper sous cette rubrique :

1. Les foyers de jeunes travailleurs.

L'Union des foyers de jeunes travailleurs qui regroupe 490 foyers est placée principalement sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale ; elle reçoit cependant une aide du ministère de la Jeunesse pour les actions qu'elle mène dans le domaine de l'animation des loisirs. Celle-ci s'est élevée en 1981 à 634.398 F dont 496.320 F de postes Fonjep.

Il est à noter que la mission de ces foyers s'inscrit parfaitement dans le souci de globalisation qui anime le Ministère puisqu'ils doivent saisir tous les problèmes intéressant les jeunes travailleurs (logement, formation professionnelle, culture, emploi), les étudier, chercher à les résoudre par des actions appropriées à l'échelon national et international.

2. Les auberges de jeunesse.

Elles dépendent de deux associations agréées et subventionnées par le ministère de la Jeunesse :

— la Fédération unie des auberges de France (184 auberges),

— la Ligue française pour les auberges de la jeunesse (101 maisons).

En 1981, elles ont reçu respectivement 1.790.100 F et 612.040 F, sans aucune amélioration par rapport à l'année antérieure, alors que leur nombre d'adhérents et le nombre de nuitées ont sensiblement augmenté. Cette stagnation des crédits est d'autant plus regrettable que la fonction des auberges de jeunesse n'est pas seulement d'offrir un hébergement à bon marché ; elle permet un apprentissage de la vie collective et suscite la prise en charge par les jeunes eux-mêmes de leurs propres loisirs, prise en charge à laquelle le Ministère se dit tellement attaché.

Une enveloppe de 500.000 F pour les deux associations a cependant été prévue en 1981 pour amorcer un plan de rénovation des équipements qui nécessitent souvent une modernisation ou une extension.

Le Ministère a également manifesté son intention d'accroître son aide en ce sens mais n'a pas indiqué quel serait le montant des dotations.

IV. — LES RELATIONS INTERNATIONALES

1. La coopération.

Le développement des échanges internationaux de jeunes pour favoriser une meilleure compréhension internationale est inscrit au rang des priorités du Ministère pour 1982. Il a pensé, en effet, que l'aide aux peuples du Tiers-Monde pourrait offrir de vastes perspectives à notre jeunesse sous forme de coopération élargie.

Ce souci n'est certes pas nouveau puisque, depuis 1975, le Ministère réserve une dotation annuelle aux associations qui soutiennent et développent des actions en ce sens. En 1980, elle s'est élevée à 1.521.250 F et a été répartie entre 42 associations.

Il a été décidé en 1981, en accord avec ces associations, d'étendre leur secteur d'activité aux populations très défavorisées du Quart-Monde et de poursuivre les efforts en ce sens en 1982.

Il est certain que de nombreux jeunes sont sensibles à la solidarité internationale et qu'ils ont le goût de l'aventure et de la découverte ; la coopération répond à ces besoins en leur offrant un type d'expériences d'une extrême richesse sociale, éducative et

culturelle. Mais, ainsi que l'a suggéré M. Schwartz, il conviendrait de faire évoluer la conception de la coopération afin qu'elle ne revête plus seulement la forme d'expertise, mais plutôt d'une mise à disposition de main-d'œuvre qui, répondant aux besoins de ces pays, résoudrait en même temps, très partiellement et à court terme il est vrai, les problèmes d'emploi actuels. On pourrait développer par exemple des projets portant sur le reboisement, l'irrigation, l'énergie solaire.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de coopération, il faut noter qu'un programme dit A.J.I.R. (aventure, jeunesse, initiative, responsabilité) va être réalisé en 1982 pour favoriser la réalisation de projets proposés par des jeunes qui recevront une bourse à cet effet. Ce programme particulier s'inscrit dans l'objectif de développement du sens de la responsabilité chez les jeunes et pourra concerner aussi bien la vie quotidienne que les vacances ou les voyages à l'étranger.

2. Au niveau européen.

Les liens qui se sont tissés entre les jeunes, au niveau européen, sont déjà plus serrés et le Ministère, encouragé dans ce sens par notre Commission, a pris des mesures favorisant une ouverture toujours plus grande ; nous ne pouvons donc que l'encourager à continuer.

C.R.I.F.

Le C.R.I.F. (Comité pour les relations internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) est une organisation non gouvernementale qui est le porte-parole d'une centaine d'associations dont il défend les intérêts auprès des instances internationales de jeunesse.

La subvention du Ministère en 1981 s'est élevée à 83.028 F.

Les crédits de subvention pour 1982 ne seront décidés qu'au cours du premier trimestre, après étude des dossiers qui lui parviendront.

Centre européen de la jeunesse.

Le centre, qui relève du Conseil de l'Europe, est un établissement de formation pour les cadres de jeunesse et un lieu de ren-

contres pour les dirigeants des organisations internationales non gouvernementales (O.I.N.G.).

Les diverses opérations organisées par le Centre européen de la jeunesse intéressent directement des dirigeants de jeunesse ayant des responsabilités au niveau national et surtout international. Leur nombre est d'environ 1.200 par an. Mais il est certain que les travaux d'étude et les projets de coopération élaborés au cours de ces rencontres de responsables intéressent des centaines de milliers de jeunes à travers l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe et même dans d'autres pays.

Le budget total du centre était de 9.068.000 F en 1981 ; la contribution de la France ne peut être évaluée avec précision car les Etats n'affectent pas de fonds spécifiques à son financement. Cependant, le Ministère lui a versé une subvention exceptionnelle d'équipement d'un million de francs pour l'extension de ses locaux, ce qui démontre bien l'intérêt particulier qu'il lui porte.

Fonds européen pour la jeunesse.

Cette institution, qui relève, comme la précédente, du Conseil de l'Europe, gère une masse de crédits mis à sa disposition par les Etats et destinés à subventionner les activités des organismes internationaux de jeunesse.

En 1980 et 1981, le Fonds européen pour la jeunesse a permis d'apporter une aide financière à 90 opérations consistant en des réunions internationales organisées sur des thèmes d'intérêt international pour la jeunesse tels que : chômage, drogue, lutte pour la paix, formation des animateurs de jeunesse, etc.

Environ 3.950 éducateurs, dirigeants et cadres de jeunesse participent chaque année à ces activités, mais leurs conclusions sont diffusées auprès de centaines de milliers de jeunes de tous les pays participants.

Sur un budget total de 5.953.314 F en 1980, la dotation française représentait 918.390 F et était portée à 1.028.600 F en 1981 ; cette contribution n'a pas encore été arrêtée pour 1982.

Quant à la participation du milieu ouvrier et du milieu agricole, elle a malheureusement peu évolué, les étudiants et les lycéens demeurant les plus nombreux.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Il constitue pour les jeunes le meilleur moyen d'échanges entre la France et l'Allemagne.

En 1981, la contribution française s'est élevée à 35.286.796 F ; cette participation sera portée à 39.560.000 F en 1982.

L'Office a permis, en 1980, l'échange de 54.788 jeunes Français contre 56.151 jeunes Allemands (soit 110.939 personnes au total), ce qui correspond au déroulement de 1.884 programmes en Allemagne et 2.376 en France.

Ces chiffres accusent une sensible augmentation par rapport à 1979. Le volume d'échanges de 1981 devrait être équivalent à celui de 1980.

Le jumelage des villes, s'il a été fructueux pour la qualité et la pérennité des échanges, n'a pas fait naître à ce jour d'activités nouvelles.

En 1982, le Ministère entend faire porter ses efforts :

— d'une part, sur une meilleure répartition de l'aide de l'Office entre les associations françaises et allemandes afin de maintenir l'équilibre qui s'est amorcé ;

— d'autre part, et par priorité, sur le développement des échanges de jeunes travailleurs qui demeurent peu nombreux à bénéficier des possibilités de stages puisque cette année encore 67,5 % des stagiaires provenaient des milieux scolaire et universitaire.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse.

A la différence de l'Office franco-allemand pour la jeunesse qui organise des échanges de masse, l'Office franco-québécois n'organise que des voyages d'études et d'information.

En 1981, les échanges ont porté sur 2.820 stagiaires, soit 1.410 Français et 1.410 Québécois. La contribution française a été de 9.560.510 F.

Pour 1982, un relèvement de 1.459.618 F, qui tient compte de l'ajustement des salaires et de l'évolution du taux de change entre les monnaies française et canadienne, est prévu, ce qui portera la contribution française à 11.020.128 F.

Maisons internationales de la jeunesse et des étudiants.

Ces maisons ont accueilli plus de 35.000 jeunes à Paris où elles possèdent trois centres d'accueil.

L'aide du Ministère pour 1981 s'est élevée à 231.020 F, se décomposant en 137.960 F de crédits de fonctionnement et 93.060 F

de Fonjep, et représente une augmentation de 32 % par rapport à 1980.

La dotation qui sera attribuée en 1982 n'est pas encore connue.

Cogedep.

L'Association de cogestion pour les déplacements à but éducatif organise des voyages à l'étranger pour les animateurs et les jeunes. Elle s'est vu accorder par le ministère de la Jeunesse une aide de 1.250.000 F en 1981.

Cotravaux.

(Association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes).

Cotravaux regroupe dix associations qui ont accueilli, en 1980, sur leurs 500 chantiers implantés en France, plus de 16.000 volontaires, dont 4.552 étrangers. Pendant le même temps, 1.560 Français participaient à des activités similaires à l'étranger.

Par ailleurs, Cotravaux assure la formation des animateurs qui encadrent ces chantiers ; en 1980, 270 stages de formation ont concerné 5.000 participants.

La subvention accordée par le Ministère en 1981 s'est élevée à 7.439.500 F, soit une augmentation de 5,4 %.

Il n'est pas possible de connaître dès maintenant la dotation qui sera attribuée à cette association en 1982 ; cependant, le Ministère a l'intention de faire un effort financier important en matière de subventions d'équipement afin d'aider à la réalisation du programme interministériel des « jeunes volontaires ».

En étudiant les crédits d'un ministère « horizontal », nous avons cru devoir, cette année encore, aborder des aspects qui ne sont pas purement budgétaires, afin de donner un avis aussi complet et objectif que possible.

On a, en effet, toujours beaucoup parlé du problème de la jeunesse dans la société. Cette entité n'existe sans doute pas ; tout au plus est-elle un leurre ; il n'y a pas une jeunesse, il y a des jeunes ; il n'y a pas un problème, mais de multiples problèmes qui concernent de près ou de loin tous les aspects de la société. C'est pourquoi il faut avoir le courage et la volonté de les traiter dans un esprit de synthèse ; car ils mettent en cause aussi bien l'éducation et l'emploi que l'habitat, l'environnement, la culture ou le temps libre ; on doit aussi les traiter de manière planifiée, à court, moyen et long terme. La jeunesse ne veut être ni flattée, ni encadrée. Nous ne saurions trop suggérer au Ministère de retenir ces principes directeurs :

- planification,
- globalisation,
- non-encadrement,

afin de lutter contre toutes les formes de marginalisation individuelle ou collective, afin de construire une société décroisée, plus équilibrée, plus juste, plus solidaire, dont les jeunes ne seraient pas exclus ; on ne supprimera jamais les conflits de génération (qui sont peut-être d'ailleurs source d'enrichissement réciproque), mais on peut aider chacun à mieux vivre, et n'est-ce pas le plus important, à une époque où l'on met l'accent sur la qualité ?

Mais je voudrais terminer par une mise en garde. Rien ne se fera sans les jeunes. Or, il est vrai que souvent, les décisions sont prises de l'extérieur et imposées. Il faut établir une véritable concertation — et pas seulement au niveau interministériel —, il faut tenir compte des désirs et des besoins exprimés, même s'ils paraissent étrangers à notre système de valeurs. On veut que les jeunes soient responsables, il faut commencer par les traiter nous-mêmes en responsables et en adultes et substituer le partage des décisions aux relations d'autorité.

LE SPORT

I. — LES MOYENS FINANCIERS

1. Les dotations budgétaires.

La dotation réservée au sport et aux activités physiques de loisirs est de 693 millions de francs au lieu de 530,3 millions de francs inscrits l'année dernière, soit une augmentation de 30,75 %. L'évolution n'est toutefois pas la même pour le titre III et pour le titre IV.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement (titre III) s'élèveront à 532,4 millions de francs au lieu de 371,2 millions de francs en 1981, soit une augmentation de 43,42 %. Le projet de budget prévoit la création de 60 emplois de conseillers techniques ou pédagogiques et 6 emplois à l'école nationale d'équitation.

Les interventions publiques (titre IV) passent, à structure constante, de 140,9 millions (1) à 160,6 millions, soit une augmentation de 13,76 % seulement. Ainsi, les crédits destinés à l'animation sportive extra-scolaire (subventions aux fédérations et aux clubs) passent de 115,3 millions de francs à 129 millions de francs, soit une augmentation de 11,88 % ; ceux destinés aux jeux Olympiques et grandes manifestations sportives sont de 9 millions de francs contre 7,5 millions en 1981 (+ 20 %) ; enfin, les crédits consacrés à la prise en charge des réductions tarifaires atteignent 6,4 millions de francs contre 5,9 millions précédemment (+ 8,47 %).

Même si l'on peut faire état de 8,5 millions de francs transférés au titre III pour régulariser les indemnités des conseillers techniques et pédagogiques, la progression des interventions publiques en faveur du sport n'est pas très satisfaisante puisque, excepté pour les jeux Olympiques et les grandes manifestations sportives, la progression sera inférieure à la hausse des prix.

(1) En 1981, s'ajoutaient 18,1 millions pour le sport scolaire et universitaire, soit au total 159 millions.

La médecine sportive bénéficie d'une augmentation de 500.000 F, les subventions passant de 6,8 millions à 7,3 millions (+ 7,35 %).

2. Le Fonds national pour le développement du sport.

Les crédits pour 1982.

Les crédits budgétaires sont complétés par le compte d'affectation spéciale du Fonds national pour le développement du sport dont les ressources annuelles ne sont pas soumises à la procédure habituelle des négociations budgétaires.

L'évolution des recettes et des dépenses de ce Fonds apparaît dans les tableaux suivants (+ 27,5 %).

(En millions de francs.)

	Projet voté en 1981	Projet de budget 1982
Recettes.		
A. — Sport de haut niveau :		
Produit de la taxe spéciale sur les billets d'entrée à certaines manifestations sportives	21	28
B. — Sport de masse :		
Produit du prélèvement sur le loto (2 %)	114	160
Produit du prélèvement sur le P.M.U. (0,30 %).	66	70
Produit de la taxe spéciale sur les débits de boissons	6	6
Total sport de masse	186	236
Total général	207	264
Dépenses.		
<i>Sport de haut niveau</i>	21	28
<i>Sport de masse :</i>		
— Subventions de fonctionnement aux associations .	110	134
— Subventions d'équipement aux associations	10	6
— Subventions d'équipement aux collectivités locales	44	25
— Equipements de l'Etat	22	10
— Charge nette	»	61
Total	207	264

Autorisations de programme	1981		1982	
	Budget voté	Services votés	Mesures nouvelles	Total
<i>Sport de masse.</i>				
<i>Chapitre 7. — Subventions d'équipement versées aux associations sportives pour l'aide au sport de masse</i>	10.000.000	»	15.000.000	15.000.000
<i>Chapitre 8. — Subventions d'équipement versées aux collectivités locales pour l'aide au sport de masse</i>	44.000.000	»	65.000.000	65.000.000
<i>Chapitre 9. — Equipements de l'Etat contribuant au développement du sport de masse</i>	22.000.000	»	22.000.000	22.000.000
Totaux	76.000.000	»	102.000.000	102.000.000

La mise en réserve de 61 millions de francs est une mesure purement comptable ; les ressources seront bien affectées au sport de masse.

La gestion des exercices précédents montre en effet que des reports de crédits de plus en plus importants sont dus aux conditions de perception et de répartition des recettes.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a manifesté l'intention de budgétiser les ressources de ce Fonds en 1983. L'expérience prouve qu'une telle mesure revient en général à faire entrer ces crédits dans le budget général de l'Etat au détriment du ministère compétent.

La gestion du F.N.D.S. en 1980.

a) Le sport de haut niveau.

En 1980, les crédits affectés au sport de haut niveau avaient été évalués à 16 millions de francs. En réalité, les recettes se sont élevées à 21 millions de francs auxquels il faut ajouter 3,5 millions de francs provenant des exercices antérieurs.

L'augmentation est due en grande partie au fait que le prix des billets, à partir duquel la taxe spéciale devient perceptible, n'a pas été réévalué et reste fixé à 25 F. Votre Rapporteur constate avec étonnement que la Corse, où pourtant deux équipes professionnelles de football existent, ne dégage aucune recette.

En ce qui concerne les dépenses, les trois quarts sont constitués par des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau et le reste par des programmes d'action.

b) *Le sport de masse.*

En 1980, les recettes de la section sport de masse ont, par rapport à la loi de finances, évolué de la façon suivante :

(En millions de francs.)

	Evaluation loi de finances	Recettes réelles	Différence
Loto (2 %)	80	118,3	+ 38,3
P.M.U. (0,3 %)	60	65,3	+ 5,3
Taxe spéciale sur les débits de boissons	6	12,7	+ 6,7
	146	196,3	+ 50,3

A ces recettes s'ajoutent 44,2 millions de francs de report de l'année précédente, soit un total de 240,5 millions de francs.

Plus de 52 % des crédits ont été affectés aux subventions aux associations sportives, dont un tiers pour la part nationale et deux tiers pour la part régionale. Cette part régionale a, elle-même, été distribuée pour 24,2 % aux ligues et comités régionaux, pour 18,7 % aux comités départementaux et pour 57,1 % directement aux clubs.

Les autres crédits ont été répartis à raison de 12,6 % pour des subventions directes aux associations sportives qui sont ou souhaitent devenir propriétaires de leurs installations sportives, 23,1 % pour des subventions aux collectivités locales pour l'aide au sport de masse et 11,6 % à l'Etat propriétaire d'établissements nationaux et régionaux de formation de cadres sportifs (I.N.S.E.P., C.R.E.P.S.).

Le Fonds national pour le développement du sport a été créé, à l'initiative du Parlement et plus particulièrement du Sénat, et le législateur a bien précisé que les ressources du F.N.D.S. devaient être réservées aux fédérations, associations et aux clubs.

Or, l'Etat se subventionne sur les ressources de ce Fonds. Cette critique n'est pas nouvelle mais reste valable. Cette année, autant avant qu'après le mois de juillet, avec l'argent du Fonds, l'Etat a construit un C.R.E.P.S. à Dinard et à Wattignies ainsi que des tribunes à l'Institut national du sport et de l'éducation physique, et a aménagé les C.R.E.P.S. de Boullouris, Saint-Denis de la Réunion, Nancy et Houlgate.

Ces dépenses incombent incontestablement à l'Etat qui doit, sur ses fonds propres, contruire et entretenir les C.R.E.P.S. Les sommes ainsi détournées de leur affectation normale doivent être restituées au Fonds national pour le développement du sport.

La budgétisation du F.N.D.S. ne peut se réaliser qu'avec l'accord du Parlement et à condition qu'une ligne budgétaire distincte en faveur des associations sportives soit créée avec une dotation de 300 millions de francs et une progression de 27 % des crédits chaque année.

3. L'aide apportée par les communes, les départements et les régions.

Une étude macro-économique portant sur les dépenses et les recettes sportives des départements et des communes les plus importantes, ainsi qu'un récent rapport de l'inspection générale (rapport Malessot) permet de déterminer les aides de ces collectivités territoriales au sport.

En 1980, les établissements publics régionaux ont consacré en moyenne 3 % de leur budget total à l'investissement sportif et socio-éducatif (de 0,24 % pour la région Centre à 9,22 % pour la région Poitou-Charente).

L'effort financier des départements et des communes a été, en 1978, de 1.039 millions de francs pour le fonctionnement et de 1.799 millions de francs en investissements. Durant la même année, l'effort du ministère de la Jeunesse et des Sports a été de 366 millions de francs pour le fonctionnement et 442 millions de francs en investissements.

Les dépenses sportives des départements et des communes sont donc environ trois fois supérieures à celles du Ministère pour le fonctionnement et quatre fois pour l'équipement ; les dépenses sportives des communes étant elles-mêmes huit fois supérieures à celles des départements.

4. Le problème de la publicité.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a dénoncé plusieurs fois les excès publicitaires et commerciaux de certaines manifestations sportives.

Votre commission des Affaires culturelles a toujours été très vigilante sur ce problème, mais la publicité, à condition d'être contrôlée, représente une source importante de financement pour le sport.

Les exemples suivants suffisent à le prouver :

— budget annuel du Tour de France (plus de 20 millions de francs) ;

— de 12 à 15 % du budget total des clubs professionnels de football (soit 35 millions de francs) ;

— fonctionnement d'une équipe professionnelle de cyclisme (6 millions de francs).

La publicité a des retombées également sur le sport amateur ; ainsi la marque qui finance l'équipe professionnelle de cyclisme citée ci-dessus verse 5,5 millions de francs aux équipes amateurs.

Aussi les critiques et les condamnations ne sont-elles pas la meilleure méthode pour régler ce problème. L'Etat voudrait-il prendre à sa charge tout le financement de ces activités sportives ?

Votre Rapporteur est plus favorable à l'instauration d'un code tel que celui défini par le Conseil de l'Europe, qui établit un bon équilibre entre les intérêts du public, des sportifs, des instances dirigeantes du sport, des media, du commerce et de l'industrie.

Les agences publicitaires devraient, d'après ce code, verser une part importante de leur budget à un fonds indépendant général et national dont serait bénéficiaire le sport.

Ce code établit également un certain nombre de règles détaillées concernant les pratiques publicitaires.

II. — LA PRATIQUE SPORTIVE

Il y a en France 10 millions de licenciés répartis dans 135.000 clubs. Ce chiffre atteste une progression indéniable de la pratique sportive mais cela ne doit cacher le fait que, par rapport à des pays voisins, la situation n'est pas excellente. Ainsi, en Allemagne fédérale, il y a plus de 17,5 millions de licenciés, soit 28,5 % de la population, alors que ce pourcentage n'est que de 18,7 % en France.

La fédération française la plus importante, celle de football, compte 1,6 million de licenciés ; en Allemagne fédérale, ce chiffre est de 4,4 millions. Dans des disciplines de base, l'écart est encore plus net : ainsi en athlétisme (104.000 licenciés en France contre 760.000 en R.F.A.), en natation (87.000 en France contre 581.000 en R.F.A.) et en gymnastique (103.000 en France contre 3.076.000 en R.F.A.).

Il n'y a certes pas une relation directe entre le nombre de licenciés et l'élite des sportifs, mais force est de constater que les sportifs allemands obtiennent de meilleurs résultats que les français.

Pour remédier à cet état de fait, le Ministère a conclu depuis 1977 des conventions avec six fédérations (athlétisme, cyclisme, football, tennis, boules et gymnastique) qui reçoivent une aide pécuniaire du Gouvernement, pour autant qu'elles augmentent le nombre de leurs licenciés. La convention qui a obtenu le résultat le plus probant est celle signée avec la Fédération française de tennis.

De façon générale, les fédérations sportives ont à leur disposition 1.426 cadres techniques.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports envisage de donner un statut uniforme à ces cadres techniques. De plus, le projet de budget a prévu des crédits pour la formation de ces cadres (1,3 million de francs) et la régularisation de leurs indemnités (8,5 millions de francs).

Votre Rapporteur note avec satisfaction le succès grandissant des journées nationales « Sports pour tous ». Ainsi, le parcours (du cœur) a rassemblé 300.000 participants en 1980 contre 85.000 participants en 1978. La marche a vu tripler ses participants en deux ans. Les grandes épreuves de « course pour tous » connaissent une participation massive.

Des études américaines ont mis en évidence les méfaits du « jogging » pour des personnes qui, depuis longtemps sédentaires, recommencent, ou même quelquefois commencent, à courir de longues distances sans entraînement progressif. Le sport peut, dans ce cas, devenir un facteur de risque. La médecine sportive préventive doit être développée. Lors des épreuves ouvertes à tous, il n'est pas demandé de licence. Il faudrait donc que, moyennant une contribution minimale des participants et une aide du Ministère, un contrôle médical obligatoire soit effectué pour chaque participant dans les centres médico-sportifs.

Cette mesure est d'autant plus nécessaire qu'un récent jugement de la cour d'appel de Poitiers, après un accident mortel survenu lors des régates de La Rochelle, a condamné les organisateurs bénévoles à de lourdes amendes et risque de faire jurisprudence. Or, les organisateurs, dans le cadre des associations régies par la loi de 1901, sont dans leur quasi-totalité des bénévoles et leur faire encourir le risque d'une condamnation pour homicide par imprudence peut décourager les bonnes volontés. Or, le sport français ne peut pas se passer du bénévolat.

En 1980, a été créé le brevet d'aptitude physique (B.A.P.) qui permet d'apprécier la valeur physique des jeunes Français dont l'âge est compris entre huit et treize ans. Ce brevet permet de déceler les activités sportives qui sont nocives à la croissance d'un enfant.

Il favorise également l'orientation vers le sport qui correspond le mieux aux aptitudes révélées. Les B.A.P. sont décernés à tous les enfants ayant subi cinq épreuves : un saut en longueur sans élan, un lancer sur cible, une course de vitesse, un lancer à deux mains, une course d'endurance dont la durée varie de trois à douze minutes selon l'âge.

En 1981, 200.000 enfants ont passé ces épreuves et des stages régionaux seront organisés dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive pour 500 enfants âgés de onze ans.

Toutefois, le ministre de la Jeunesse et des Sports, devant l'hostilité de certains enseignants, semble vouloir remettre en cause cette expérience.

III. — SPORT ET SCOLARITÉ

1. Le sport optionnel.

Le sport optionnel relève toujours de la compétence du ministre de la Jeunesse et des Sports, en liaison toutefois avec le ministère de l'Éducation nationale. L'organisation du sport optionnel incombe en effet aux chefs d'établissements scolaires qui mettent en place les programmes pédagogiques proposés par les enseignants, en fonction des crédits disponibles. Les chefs d'établissements peuvent aussi faire appel à des personnels non enseignants possédant un diplôme national (brevet d'État) spécialisés dans une discipline sportive particulière et qui apportent une aide technique (vacataires, cadres d'appoint) sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant.

Les crédits alloués au sport optionnel ayant régressé en 1981, les activités ont été réduites.

Durant l'année scolaire 1980-1981, 219.055 élèves (162.188 collégiens et 56.867 lycéens) ont pratiqué un sport optionnel dans 1.279 établissements contre 253.674 (175.044 collégiens et 78.720 lycéens) l'année précédente dans 1.240 établissements.

Ces élèves représentaient en 1980-1981 5,28 % de l'effectif (6,09 % dans le premier cycle et 3,82 % dans le second cycle) contre 6,7 % l'année scolaire précédente.

Le nombre de disciplines proposées est passé de 47 à plus de 50 en un an. La natation a été pratiquée par 23,4 % des élèves, le tennis par 9,6 %, l'athlétisme par 8 %, la voile par 7,7 % et le football par 5,9 %. Le handball, le canoë-kayak et les sports équestres, en progression, ont regroupé chacun plus de 5 % des élèves.

Votre Rapporteur regrette la faible progression (+ 10,8 %) des crédits pour les services d'animation sportive : ils stagnent à 17,6 millions de francs pour le titre III et passent à 13 millions de francs en 1981 contre 10 millions pour le titre IV.

Le financement du sport optionnel s'effectue à deux niveaux. Une dotation globale est attribuée, en premier lieu, au niveau régional ou départemental suivant le critère du développement et de la progression du sport optionnel dans chaque académie et selon les demandes formulées par les directions régionales de la jeunesse et des sports pour les opérations spécifiques.

Une seconde répartition est effectuée au niveau des établissements scolaires et des organismes qui se chargent des programmes pédagogiques.

2. Les classes à option sportive.

Les classes à option sportive offrent aux enfants scolarisés dans le premier cycle du second degré la possibilité de poursuivre leur entraînement dans le cadre d'une association sportive ou d'un club.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a commencé cette expérience en 1977 après la signature de la convention avec la Fédération française de football (renouvelée en 1980) et l'a poursuivie avec la Fédération française de rugby à la demande de celle-ci.

A la rentrée de 1981, il y avait 66 classes à option sportive pour le football et 41 pour le rugby.

Les entraînements se situant en fin de journée, ces classes fonctionnent sans soutien pédagogique ni cours de rattrapage et le coût financier est réduit aux allocations d'heures supplémentaires ou de vacances. Ces expériences sont jugées satisfaisantes tant par les enseignants et les élèves que par les parents.

De nombreuses fédérations sportives (athlétisme, basket-ball, gymnastique, natation, handball, tennis de table...) souhaitent pouvoir bénéficier de ces expériences et même demandent une extension aux classes du primaire.

L'existence de nombreuses classes à option sportive devrait permettre un recrutement plus sélectif des élèves qui veulent poursuivre leur scolarité dans une section « sport-études ».

Votre Rapporteur est très favorable à cette expérience et souhaite que le ministre de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec les fédérations intéressées, établisse un véritable plan pour assurer le développement de ces classes.

3. Les sections « sport-études ».

Les sections « sport-études » ont été mises en place en 1974 et, au nombre de 55, elles regroupaient 1.180 élèves dans 14 disciplines sportives.

Pour l'année scolaire 1980-1981, ces sections étaient au nombre de 152 pour 3.348 élèves dans 23 disciplines sportives. Au niveau des sections, l'athlétisme était le sport le plus représenté (18) devant le football (17), le ski (16), le handball et la natation (14). En ce qui concerne les effectifs, c'est le football qui en rassemblait le plus (498 élèves) devant le ski (495), le handball (424) et l'athlétisme (361), soit à eux quatre plus de 50 % de l'effectif total.

A la rentrée scolaire 1981, 15 nouvelles sections ont été créées ou officialisées (2 en basket-ball et tennis, 1 en aviron, canoë-kayak, escrime, gymnastique, jeu à XIII, judo, natation, rugby, ski, tir à l'arc et voile). Quatre ont été fermées en raison des difficultés de fonctionnement (athlétisme, judo, gymnastique, tennis). Le nombre de sections sera donc, en 1981-1982, de 163 pour un effectif prévisible de 3.550 élèves et 25 disciplines sportives.

D'après les premières estimations, la réussite scolaire semble être inférieure à la moyenne nationale : 65 % de taux de passage en classe de seconde et 50 % de réussite au baccalauréat. Toutefois, il faut attendre d'avoir les résultats complets pour porter un jugement définitif sur l'année scolaire 1980-1981. Quant au bilan sportif, il se maintient à un niveau satisfaisant.

Le bureau de la préparation olympique surveille ces sections sport-études.

Si, dans leur majorité, les sections fonctionnent de façon satisfaisante, des difficultés subsistent pour l'aménagement des horaires scolaires.

Une expérience originale s'appuyant sur les structures d'un grand club universitaire comme le Bordeaux Etudiants Club et le Grenoble Etudiants Club, avec le soutien actif du ministère des Universités et des fédérations d'athlétisme, d'escrime et de ski fonctionne depuis l'année dernière de façon satisfaisante.

Une expérience de sport de haut niveau vient de commencer à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon pour les disciplines suivantes : athlétisme, basket-ball, escrime, handball et volley-ball.

Le ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports qui conserve la maîtrise des sections sport-études réunira, en vue d'en améliorer le fonctionnement, un groupe de travail auquel seront associées

toutes les parties intéressées avant de saisir la commission inter-ministérielle en février 1982.

Les dotations pour les sections sport-études passent de 3.825.343 F en 1981 à 5.285.343 F en 1982, soit une augmentation de 38,16 %. L'augmentation est plus sensible pour le titre IV (3.104.135 F en 1982 contre 2.094.135 F en 1981, soit + 48,22 %) que pour le titre III (2.181.208 F en 1982 contre 1.731.208 F en 1981, soit + 25,99 %).

4. Les supersections « sport-études ».

Il existe deux supersections « sports-études » : l'une à l'I.N.S.E.P. pour la natation, l'autre à Albertville pour le ski.

La supersection réservée aux skieurs a été transférée à Albertville, dans les locaux d'une ancienne école normale d'instituteurs, en avril 1981. Les locaux de Moutiers, où cette supersection se trouvait, étaient en effet mal adaptés, cependant que la cohabitation avec les autres élèves de l'établissement restait difficile.

La scolarité des 76 élèves (50 garçons et 26 filles) recrutés selon des critères sportifs et scolaires très sélectifs, a commencé le 21 avril 1981 et s'achèvera le 19 novembre 1981. Il n'est donc pas possible de dresser un bilan scolaire pour cette année. Votre Rapporteur peut simplement rappeler les résultats des années précédentes : 11 reçus au baccalauréat sur 17 candidats en 1980 et 21 sur 23 au baccalauréat de 1979.

Toutes les disciplines de ski sont représentées : 58 élèves pour le ski alpin, 14 pour le ski de fond, 2 pour le ski artistique et 2 pour le saut au tremplin. Le bilan sportif est assez satisfaisant : un titre de championne d'Europe junior de descente, 12 titres de champions de France (9 en ski alpin, 1 dans chacune des autres disciplines) et 1 skieuse parmi les 15 premières mondiales en descente.

La supersection de natation à l'I.N.S.E.P. a regroupé en 1980-1981 31 élèves (22 garçons et 9 filles). En raison du calendrier particulier des études, le bilan scolaire ne peut pas être établi. En 1980, 6 élèves avaient redoublé leur classe et 4 élèves sur 6 avaient obtenu le baccalauréat. Le bilan sportif est en progression : 2 qualifiés aux championnats d'Europe (avec une médaille de bronze, la première médaille depuis 1973), 4 records de France, 13 titres de champions de France.

Ces résultats ne doivent pas cacher le fait que, si la natation et le ski progressent en France, cette amélioration est moins rapide que dans les autres pays, ce qui place la France dans une position « modeste » malgré des particularités géographiques favorables et des équipements sportifs en nombre satisfaisant.

IV. — LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Le Premier ministre a défini ainsi la politique du Gouvernement en faveur du sport de haut niveau :

« Notre élite doit être densifiée, ce qui signifie que le plus tôt possible les jeunes gens et les jeunes filles qui ont les capacités et le désir de faire une carrière sportive de haut niveau doivent pouvoir s'appuyer à l'école, à l'université, dans l'entreprise, dans les clubs sur des structures et des aménagements qui leur permettent de suivre l'entraînement très sévère qu'implique la compétition moderne, sans pour autant obérer leurs chances de réussite scolaire ou universitaire d'abord, socio-professionnelle ensuite. »

En 1981, et pour l'instant, 61 plans de carrière ont été établis et environ 1.300 athlètes ont bénéficié d'une aide personnalisée. Le bilan sportif provisoire est de sept champions du monde, cinq vice-champions du monde, un record du monde et trois champions d'Europe.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports s'oriente vers une planification de la carrière intégrant deux notions nouvelles :

— la notion de choix d'objectifs prioritaires effectué par l'athlète organisant ainsi sa carrière sportive sur plusieurs années ;

— la notion d'engagement de l'Etat qui, dès lors qu'il approuve les projets de l'athlète, s'engage à favoriser par tous les moyens dont il dispose la réalisation de ces objectifs pluri-annuels.

Reprenant avec plus d'ampleur une initiative de la Régie Renault, qui avait créé en avril 1981 une section « sport-compétition » dans son école technique, le ministre de la Jeunesse et des Sports a signé un protocole d'accord avec le ministre des P.T.T. Selon ce texte, le ministre de la Jeunesse et des Sports versera 400.000 F aux associations des P.T.T. qui œuvrent pour le sport de masse. En contrepartie, et afin de favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, le ministre des P.T.T. mettra 40 postes d'agents à la disposition des athlètes. Ces derniers pourront bénéficier d'une formation professionnelle débouchant, s'ils le souhaitent, sur une titularisation dans la Fonction publique, assortie d'une promotion sociale tenant compte des aptitudes de chacun.

Le Ministre a manifesté son intention de conclure des accords similaires avec d'autres administrations et des entreprises publiques ou privées.

V. — LES ÉQUIPEMENTS

Les équipements destinés au sport reçoivent des crédits du Ministère et du Fonds national pour le développement du sport.

Financées par le Fonds national pour le développement du sport, les opérations pluri-annuelles « 1.000 terrains de grands jeux » et « 5.000 courts de tennis » seront reconduites, à condition que, pour les premières, l'effort soit décentralisé et régionalisé afin de mieux tenir compte des besoins locaux et que, pour les secondes, de nouvelles conventions soient signées avec les communes. Jusqu'à présent, les communes finançaient en grande partie ces projets et ne pouvaient pas mettre ces équipements à la disposition des sportifs locaux et des scolaires.

Le ministre chargé des Sports a proposé à six municipalités de construire (Nantes) ou de rénover (Lens, Lyon, Marseille, Saint-Etienne et Strasbourg) des stades de football en vue de la candidature de la France au championnat d'Europe 1984. Le ministère de la Jeunesse et des Sports ne sera pas seul pour assurer le financement sur deux ans de ces travaux puisque, pour 25 % de la subvention de l'Etat, les budgets de l'Intérieur au titre de la viabilité, de l'Urbanisme au titre des espaces verts, de la Culture au titre de la polyvalence et de la D.A.T.A.R. au titre de la lutte contre le chômage participent à cette opération.

En contrepartie de l'effort budgétaire, le ministre de la Jeunesse et des Sports a obtenu une augmentation de ses crédits en faveur des équipements sportifs de quartier.

Le Gouvernement a fait les propositions de subventions suivantes :

- 28.600.000 F à Nantes pour un nouveau stade de 38.000 places dont la construction était évaluée à 117 millions de francs ;
- 24.500.000 F à Saint-Etienne (projet d'agrandissement : 75 millions de francs) ;
- 19.848.000 F à Strasbourg (102.710.000 F) ;
- 10.900.000 F à Lyon (35 millions de francs) ;
- 10.350.000 F à Lens (27 millions de francs) ;
- 2 millions de francs à Marseille (8 à 10 millions de francs).

Outre ces 96 millions de francs de subventions, les collectivités locales pourraient bénéficier d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Des six projets de financement, seul celui de Strasbourg a déjà été mis au point en détail et accepté par toutes les parties intéressées. La participation de la ville s'élèvera à 31.507.000 F (31 %), celle du département à 30.813.000 F (30 %), celle de l'établissement public régional à 20.542.000 F (20 %) et celle de l'Etat à 19 %.

Après avoir engagé ces crédits, la France n'a aucune certitude d'obtenir l'organisation du championnat d'Europe de football en 1984. Un grand stade, comme celui de Saint-Etienne, n'est utilisé à sa pleine contenance que quatre fois par an. Aussi engage-t-on des crédits importants pour une utilisation limitée. C'est une mesure hautement critiquable alors que manquent des équipements communaux et scolaires. La commission des Affaires culturelles n'a jamais confondu le sport pour tous et le « sport-spectacle » et a toujours voulu privilégier le sport amateur.

Mme le ministre de la Jeunesse et des Sports a annoncé qu'elle chercherait à mettre en place un plan cohérent et interministériel pour développer les équipements sportifs en attendant la création d'une véritable dotation globale d'équipement.

Après avoir choisi les lauréats du concours national pour la fourniture de structures et de supports d'étanchéité destinés à la construction de foyers polyvalents en milieu rural, le Ministère a prévu l'implantation de 300 ouvrages pendant une période de trois ans selon les propositions des régions.

Un programme de rattrapage commencera en 1982.

Il faut résorber le déficit en gymnases et en salles couvertes en signant des conventions avec les établissements publics régionaux. Les équipements construits à proximité des établissements scolaires seront ouverts en dehors des heures ou périodes scolaires aux associations sportives de quartier.

Un effort particulier sera fait pour adapter ces équipements aux nouvelles conditions énergétiques.

Un programme d'investissement, soumis à la section « Sport de masse » du Fonds national pour le développement du sport, permettra d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des stagiaires sportifs dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive.

En 1979, on dénombrait : 2.876 équipements sportifs particuliers, 54.784 terrains de plein air, 3.148 piscines et 14.010 installations sportives couvertes.

CONCLUSION

L'année 1982 pour laquelle notre Assemblée est appelée à voter le budget de la Jeunesse et des Sports présenté par Mme Avice doit être considérée comme un temps d'épreuve avant que l'on puisse juger la politique du nouveau Ministre. Politique dont les lignes directrices ne sont d'ailleurs pas encore très précisément apparentes.

Votre commission des Affaires culturelles et votre Rapporteur se gardent donc de tout jugement prématuré et reportent l'appréciation d'une politique qui ne devrait pas manquer d'apparaître dans toutes ses composantes à l'automne 1982.

Si, cependant, l'on examine l'équilibre des grandes masses budgétaires, on s'aperçoit que Mme Avice entend accentuer les actions du Ministère en faveur de la jeunesse. Nous ne l'en blâmons pas puisque le sport voit ses crédits augmenter dans des proportions moindres certes, mais néanmoins significatives d'un effort portant sur l'ensemble du domaine culturel. Nous y voyons au contraire la preuve d'une volonté de meilleure réponse aux préoccupations et besoins de la jeunesse.

Que veut donc cette jeunesse née et élevée à une époque où l'élévation du niveau de vie, la diversification et le développement des techniques ont multiplié les centres d'intérêt et les possibilités de toutes sortes, en particulier de voyages. La jeunesse veut un travail qui n'absorbe pas l'intégralité de son énergie, qui ne la rende pas esclave. Elle veut également pouvoir choisir dans une très large gamme ses activités de loisirs. Sport, culture, échanges, rencontres, voyages, telle est la riche palette des intérêts diversifiés de la jeunesse moderne.

Le Ministre sera jugé sur sa capacité et sa volonté de soutenir les activités de nature très diverse qui peuvent être offertes aux jeunes sans jamais que ceux-ci soient contraints à telle ou telle. Le sport et les activités culturelles sont en eux-mêmes des fins, mais ils sont aussi les occasions de rencontres et d'échanges. En tant que soutien de ces activités et lieux de ces rencontres, les associations jouent un rôle indispensable comme réponse à un besoin de sociabilité et d'expression de la personnalité. Le rôle que jouent les associations est déjà grand. Il peut l'être plus encore si celles-ci sont mieux et plus aidées qu'elles ne le sont actuellement.

Associations sportives, associations culturelles manquent non seulement de ressources, mais aussi d'animateurs et de techniciens. L'investissement public qui consiste à mettre à la disposition d'une association, subventions annuelles substantielles, animateurs et techniciens est un investissement qui, socialement et moralement, est très « rentable ». Lorsqu'on évalue les coûts du soutien aux associations, on néglige presque toujours l'évaluation des conséquences désastreuses qui résulteraient de l'arrêt de leurs activités.

Les associations constituent le tissu social du pays. La vie associative organisée autour du sport ou d'une activité culturelle est le meilleur garant contre la délinquance, la toxicomanie et quelques autres fléaux de notre époque. Les associations doivent donc être non seulement encouragées publiquement, mais aussi aidées. Pour cela, et dans le domaine du sport, il faut maintenir les moyens financiers qui ont été prévus pour leur sauvegarde par le Parlement lorsqu'il a créé le Fonds national pour le développement du sport. Ce Fonds semble devoir être un très bon instrument de financement des clubs, à condition que l'Etat ne détourne pas de sa destination et que les fédérations ne jouent pas le rôle d'un filtre qui ne laisse parvenir aux associations de base que quelques particules élémentaires...

Votre commission des Affaires culturelles, et le Sénat j'en suis sûr en son entier, seront particulièrement vigilants sur ce problème.

La complication et les incertitudes qui résultent de la nouvelle répartition des compétences sont *a priori* critiquables puisqu'elles peuvent être la source de confusions, de conflits et d'incohérences. Sont-elles plus favorables que par le passé à l'intégration et au développement à l'intérieur du système scolaire et universitaire de l'éducation physique et sportive, point sur lequel votre Commission a toujours été très attentive mais constamment déçue par la lenteur, voire la carence des pouvoirs publics ? On peut douter que la nouvelle donne permette une amélioration sensible de la situation si l'on en juge par les penchants traditionnels des enseignants de l'Education nationale, comme en témoigne l'invraisemblable insuffisance en matière d'éducation physique dans l'enseignement élémentaire.

Mais gardons-nous ici de juger trop vite. Attendons l'automne 1982 pour dresser le bilan de la nouvelle politique conduite dans des structures nouvelles.

Puisqu'il s'agit de donner un avis sur les crédits budgétaires et qu'il faut donc se référer à des chiffres et pourcentages, votre Rapporteur constatera que la part du budget de l'Etat, consacrée à la Jeunesse et aux Sports n'augmente pas comme on aurait pu l'espérer, constatation qui n'empêche pas de se féliciter d'une progression assez importante, en valeur absolue, exprimée en francs constants.

Les changements de répartition des compétences, les craintes qu'ils font naître, l'imprécision de la politique ne nous permettent pas d'émettre un avis qui ne soit pas assorti de réserves. Mais ne voulant pas juger prématurément et espérant voir le ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports développer une politique conforme à ses vœux, la commission des Affaires culturelles a décidé que cet avis serait favorable.